

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

LE PROPAGATEUR

Volume V. 15 Septembre, 1894, Numéro 14

BULLETIN

* * **Nouvelles diverses.**—Un violent incendie s'est déclaré dans le village de Pierreville le 20 août. Une grande partie du village a été détruite. Parmi les bâtisses réduites en cendres il y a 30 maisons d'habitation. L'église et le presbytere ont été sauvés, mais le feu les a considérablement endommagés. Pierreville est situé dans le comté d'Yamaska. C'est un village important qui possède de vastes scieries et qui fait un grand commerce de bois. —Le 15 août, fête de l'Assomption, est la fête nationale de nos frères les Acadiens. Cette fête a été célébrée avec éclat dans toutes les parties des provinces maritimes où se trouvent des villages acadiens. La fête de l'Assomption était aussi autrefois la fête nationale de la France. —Les anarchistes continuent leurs attentats. En France un complot formé pour assassiner M. Dupuy, le président du conseil, a été heureusement découvert. Au Vénézuéla une bombe de dynamite lancée contre le président Crespo, n'a pas éclaté. Le misérable qui a lancé cette bombe a été arrêté. —La Corée, siège de la guerre actuelle entre la Chine et le Japon, est, depuis des siècles, sous la suzeraineté de la Chine. Le roi de Corée, voulant s'affranchir de cette suzeraineté, vient de proclamer son indépendance et il compte sur le Japon pour rendre son indépendance effective. La Corée est une péninsule. Elle est bornée au nord par la Mandchourie, au sud par le détroit de Corée qui la sépare du Japon, à l'est par la mer du Japon et à l'ouest par la mer Jaune. Elle a une superficie de 93,000 milles carrés et elle est divisée en huit provinces. Sa population est d'à peu près douze millions d'habitants. La religion dominante est le bouddhisme. Les missionnaires ne réussissent guère à faire des conversions tant les populations sont réfractaires à l'enseignement chrétien. Les missionnaires catholiques ont cependant réussi à convertir 15,000 Coréens. Les protestants, paraît-il, n'en ont converti que 300, nombre infime surtout si l'on songe aux sommes énormes que les sociétés bibliques ont dépensées. La capitale est Séoul.—Un Triduum solennel en l'honneur des Bienheureux Balducci et Aquaviva, jésuites, a eu lieu à Montréal le 31 août et les 1er et 2 septembre. C'est l'église de l'Immaculée Conception, rue Sherbrooke, qui avait été choisie pour ce triduum. Les prédicateurs ont été les RR. PP. Hamon, jésuite, Bernard, franciscain, et Strubbe, rédemptoriste.—Le 25 août un épouvantable cyclone a ravagé les côtes de la mer d'Azof. Un grand nombre de navires ont sombré et plusieurs villages ont été détruits. Plus de mille personnes ont péri et les dommages matériels sont énormes.—Le nouveau tarif américain est actuellement en vigueur, le président ne l'ayant pas désavoué dans le temps fixé par la loi. Le délai expirait le 27 août à minuit.

Une partie du village de la Pointe à Pic est devenue la proie des flammes. Les pertes sont de \$80,000.00. La Pointe à Pic, une de nos principales stations balnéaires, est située dans la paroisse de la Malbaie.—La ville de Plass, en Bohême, est aussi devenue la proie des flammes. Elle a été détruite de fond en comble.—Le choléra augmente considérablement dans la Pologne Russe, en Autriche et dans plusieurs autres lieux.—Le 15 août les pèlerins canadiens de Lourdes ont déposé une belle couronne aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc à Paris. Nos pèlerins méritent la reconnaissance de leurs compatriotes pour ce noble et patriotique hommage rendu à l'héroïne française que Rome vient de déclarer vénérable.

..

. Cause de béatification.—La cause de béatification de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, vient de faire un nouveau pas. M. Minetti, avocat à Rome, nous écrit que le dernier procès dit "des vertus" a été approuvé le 10 juillet dernier par la Sacrée Congrégation des Rites, en même temps que le procès de "non culte" de la Vénérable Mère d'Youville.

Les causes de béatification de Mgr de Laval et de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation sont également à l'étude à Rome.

La Semaine Religieuse de Montréal.

..

. Angleterre.—Les Chambres ont été prorogées le 25 août. Le discours du trône a été lu par lord Herschell, lord grand-chancelier. Ce discours fait allusion :—A la naissance du fils du duc d'York, héritier, au troisième degré, du trône de la Grande-Bretagne ;—A la guerre entre la Chine et le Japon, guerre dans laquelle le gouvernement veut rester neutre ;—Au règlement entre l'Angleterre et la France, des questions relatives à l'Afrique ;—A la récente conférence d'Ottawa dont l'un des buts principaux est de resserrer le lien colonial ;—Et au différend anglo-français relatif au Siam.

Dans la question du Siam, le projet de l'Angleterre est d'établir une région neutre, ou *état tampon* entre le Siam et les possessions françaises dans cette partie de l'Asie. La chambre des députés en France s'est déjà prononcée contre ce projet, et le ministre actuel des affaires étrangères, M. Hanotaux, y est fortement opposé.

Quant à la question d'Afrique, on sait que l'Angleterre a fait, il y a quelques mois, avec le Congo, une convention dans laquelle les droits de la France étaient méconnus. La France ayant protesté immédiatement, le traité anglo-congolais a été mis de côté, et un autre traité a été conclu cette fois entre le Congo et la France. Par ce traité la France a obtenu d'importantes cessions de territoire.

..

. Herz.—Les lecteurs qui connaissent le scandale du Panama doivent se souvenir de ce sinistre individu qui a nom Cornélius Herz. Mêlé aux transactions véreuses qui ont fait sombrer l'entre-

prise du canal de Panama et ruiné les actionnaires il s'était réfugié en Angleterre au début des enquêtes qui ont fait découvrir tant d'infamies. Son extradition a été demandée en vain et son procès vient d'avoir lieu devant le tribunal correctionnel de Paris. Il a été condamné par défaut à cinq ans de prison, peine qu'il ne subira malheureusement pas puisqu'il est hors de l'atteinte de la police française.

L'Univers, parlant de cette condamnation, dit qu'elle est la condamnation de l'anarchie d'en haut comme la condamnation de Caserio Santo, (1) l'assassin du président Carnot, est la condamnation de l'anarchie d'en bas.

Il ajoute :

Ce spectacle d'un aventurier juif, germano-américain, arrivant en France ignoré, sans crédit, sans argent, et bientôt riche à millions, haut dignitaire de la Légion d'honneur, tenant en mains beaucoup de nos principaux hommes politiques et les faisant manœuvrer à sa guise au profit de la triple alliance, s'imposant dans toutes les affaires, pénétrant dans presque tous les milieux, mêlé à toutes les entreprises louches, conduisant toutes les intrigues obscures, trouvant même le moyen de se rendre agréable aux antisémites Morès et Drumont, ce spectacle stupéfiant, démoralisant, n'était-il pas bien fait pour jeter dans l'anarchie plus d'un pauvre diable sans pain, ni lieu, ni Dieu ?

* * *

* * **Notariat.**—La première session du neuvième Triennat de la Chambre des Notaires, commencée le 4 septembre, s'est terminée le 8. La Chambre a siégé dans les salles du Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame. L'élection des officiers pour la durée de ce Triennat a donné le résultat suivant. Président l'hon M. F. G. Marchand, notaire à Saint-Jean ; vice-président, M. J. A. Charlebois, notaire à Québec ; syndic, M. L. P. Sirois, notaire à Québec ; trésorier, M. O. Marin, notaire à Montréal ; secrétaires, Messieurs J. B. Delage, notaire à Québec et N. Pérodeau, notaire à Montréal. Pendant cette session 27 aspirants ont été admis à la pratique du Notariat et 20 autres ont été admis à l'étude.

* * **Nécrologie.**—Sont décédés à l'étranger dans le cours des derniers mois :

1° Mgr Augustin Louage, de la congrégation de Sainte-Croix, premier évêque de Dacca au Bengale, dans les Indes. Il est né à Turcoing, département du Nord, France, le 18 septembre 1829. Il été ordonné prêtre en 1853 ; il a fait sa profession religieuse en 1873 et il a été sacré évêque, à Paris, le 11 janvier 1891. Le prélat consécrateur était son ami Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Monseigneur Louage a été successivement vicaire de la cathédrale et chapelain du pénitencier dans l'île Bourbon, professeur à la Martinique, à la Guadeloupe et en France, desservant de l'église Notre-Dame de Bonne-Espérance à Liverpool, professeur de dogme dans le diocèse de Weeling, en Virginie, professeur de philosophie, de littérature et de dogme à l'Université Notre-Dame, dans l'Indiana, provincial de son ordre au Canada où il a demeuré sept ans, et provincial du même ordre en France depuis 1887 jusqu'à sa nomination au siège de Dacca.

2° Son Eminence le cardinal Albin Dunajewski, prince-évêque de Cracovie. Il est né à Stanislawow, dans la Pologne autrichienne, le 1er mars 1817. Il fut préconisé prince-évêque de Cracovie, le 15 mai 1879 et nommé cardinal au consistoire du 23 juin 1890. C'est dans la cathédrale de Cracovie que reposent les corps de trois des plus grands patriotes de l'infortunée Pologne, Sobieski, Poniatowski et Kosciuszko. Le cardinal Dunajewski était renommé pour son zèle

(1) Les deux condamnations ont eu lieu le même jour.

son inépuisable charité et son ardent patriotisme. Avant d'entrer dans les ordres sacrés il se mêla de politique et il défendit les libertés de son pays. Il fut condamné deux fois à mort pour des causes politiques, mais les deux sentences furent commuées au dernier moment. Il fut emprisonné pendant trois ans dans le pénitencier de Kufstein en Autriche. On dit que c'est la mort subite de sa fiancée, la veille du jour fixé pour leur mariage qui lui fit embrasser l'état ecclésiastique. Le cardinal Dunajewski a bien mérité de sa patrie et son nom sera toujours vénéré par ses compatriotes.

3° Mgr Pourbaix évêque auxiliaire de Tournai en Belgique. Il était âgé de 49 ans et il n'était évêque que depuis quinze mois.

4° Muley-El-Hassan, sultan du Maroc. Il était âgé de 63 ans. Il prétendait être le descendant d'Ali le gendre de Mahomet. Il était le fils de Sidi-Moulai Mohammed à qui il a succédé le 25 septembre 1873. Le sultan est mort au cours d'une expédition qu'il avait entreprise pour soumettre quelques tribus rebelles. Son successeur est son fils préféré, Mouley-Abdul-Aziz, le fils d'une circassienne. Il l'a nommé son successeur par testament, au préjudice de son fils aîné.

Dans les pays d'Europe le fils aîné du souverain lui succède en vertu des diverses constitutions qui régissent ces pays, mais il en est différemment au Maroc. Les droits de succession au trône ne sont pas définis.

Le nouveau sultan n'a que 16 ans. Il a été reconnu par les puissances et accepté par les populations.

5° Lord John Duke Coleridge, lord juge en chef d'Angleterre. Il est né en 1821 et il a été admis au barreau en 1846. Il a été député aux communes et il a fait partie du cabinet Gladstone formé en 1878. En 1873 il a été nommé juge en chef de la cour des Plaidoyers Communs (*Court of Common Pleas*), et en novembre 1880 il a succédé à Sir Alexander Cockburn dans la charge de *lord juge en chef d'Angleterre*.

Le successeur de lord Coleridge est sir Charles Russell.

6° Le poète Charles Marie René Leconte de Lisle, membre de l'Académie française et bibliothécaire du Sénat. Il est né en 1820 à Saint Paul, Ile de la Réunion, mais il a toujours résidé en France depuis 1847. En 1886 il remplaça à l'Académie française Victor Hugo dont il était l'ardent admirateur. Il est l'auteur des *Poèmes antiques*, des *Poèmes barbares*, des *Poèmes tragiques* etc. Il aussi traduisit Homère, Eschyle, Sophocle, les *Idylles* de Théocrite et les *Odes* d'Anacréon.

"L'esprit" (*dil l'Univers*) "qui règne dans toute l'œuvre de M. Leconte de Lisle est détestable. Le poète a la haine non seulement du christianisme, mais de toutes les traditions religieuses. Pétri d'orgueil, il est tout entier à la haine de Dieu et blasphème presque continuellement."

Leconte de Lisle a eu des obsèques religieuses à Saint Sulpice de Paris, ce qui indique qu'il a fait une fin chrétienne ou du moins qu'il a donné quelque marque de repentir et de conversion.

7° Le baron Jean Nicotera le célèbre révolutionnaire napolitain et ancien ministre de l'Intérieur d'Italie. Il est né dans les Calabres le 9 septembre 1823. Lors de sa mort, arrivée le 13 juin, il était député de Salerne. Nicotera était franc-maçon, ami de Mazzini et de Garibaldi et il avait conspiré contre le pape et contre le roi de Naples, son souverain. Il fut condamné à mort, mais la reine Marie Thérèse, femme du roi de Naples Ferdinand II, obtint sa grâce.

Nicotera s'est converti sur son lit de mort. Sa sœur, malgré la surveillance des francs-maçons, parvint à introduire un prêtre dans sa chambre. Ce prêtre, l'abbé Gabriel Visco, le confessa et il lui administra les derniers sacrements.

8° Le général sir John Jarvis Bissett, ancien commandant des troupes anglaises au Canada, lors de l'affaire du Trent. Il était âgé de 75 ans.

9° A Vienne, Autriche, le célèbre anatomiste Joseph Hirtl. Il était âgé de 83 ans.

10° William Walter Phelps, un des plus célèbres avocats des Etats-Unis. Il a été ministre des Etats-Unis à Londres.

11° Le général français Barry, à l'âge de 81 ans. Il s'est distingué en plusieurs circonstances pendant la guerre de 1870, notamment à la bataille de Coulmiers

LE DIABLE APOTRE

PAR LA POSSESSION

d'Antoine GAY, de Lyon

(1821-1871)

BIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

PUBLIÉS

Par VICTOR DE STENAY

1 vol. in-12..... \$1.00

“ Lorsque le matérialisme se transforme de mille manières pour maintenir la société dans l'erreur et lui faire nier les vérités les plus élémentaires de la doctrine catholique, le devoir, pour tout chrétien sincère, est de le combattre en prouvant l'existence du surnaturel.

“ Il y a d'autant plus de nécessité de se montrer ferme dans la foi, en établissant et démontrant l'action de Satan parmi les hommes, que nous vivons à une époque où le blasphème, parvenu aux dernières limites de la rage anti-religieuse, a osé appeler le démon *le béni de son cœur*.”

Ainsi parlait, en 1859, l'illustre Père Ventura de Raulica, ex-général de l'Ordre des Théatins. Puis il ajoutait :

“ L'erreur est si universelle de nos jours, l'ignorance si grande, la raillerie si puissante sur tout ce qui touche au surnaturel, et particulièrement au surnaturel diabolique, qu'on doit des encouragements à quiconque n'hésite pas à faire entendre sa voix dans la foule pour dire la vérité. Que de chrétiens aujourd'hui de bonne foi dans leur croyance n'admettent Satan, contrairement à ce que l'Écriture nous en apprend, qu'avec certaines restrictions ! une sorte de diable diminué dont le nom est conservé par égard pour les Livres saints, mais dont l'action est nulle en ce monde. Refaire donc la lumière, rétablir la vérité quelque dure qu'elle soit pour l'orgueil de la science moderne, quelque étrange qu'elle paraisse à la frivolité de notre génération, c'est travailler activement dans l'intérêt de la seule doctrine vraie par excellence.”

“ Mais parler du diable, s'écrie un autre ami du surnaturel, voilà de quoi exciter l'hilarité de tous les esprits forts, de toutes les grandes têtes libres-penseuses de l'univers ! Et bien, n'en déplaise à messieurs les incrédules, à ceux qui rient de la foi des bonnes femmes, le *diable* existe, il a une puissance, il la manifeste par des faits incontestables. Or *rien n'est tétu comme un fait* et il y en a d'innombrables, sur cette matière.”

“ Il y en a plusieurs, nous le savons très bien, remarque un écrivain sérieux, il y en a plusieurs qu'on est parvenu à entourer d'un ridicule irrésistible. Il existe même dans tous un élément

grotesque qui est fait pour scandaliser ceux qui jugent les phénomènes du monde spirituel selon les idées naturelles. Cependant les faits sont là, et ils ont été caractérisés par l'autorité compétente..... Il faut donc admettre l'existence de ces phénomènes extraordinaires, sous peine d'abandonner l'histoire et de se mettre en opposition directe avec l'enseignement catholique."

A grands traits, reproduisons, d'après un savant auteur, l'histoire des miracles diaboliques sur la terre :

" Aux premiers jours du monde, dans le Paradis terrestre, Satan se montre à Ève sous la figure d'un serpent.

" Les malheurs inouïs que souffre le saint homme Job sont l'œuvre du diable.

" En Egypte, les magiciens de Pharaon, par leurs enchantements diaboliques, opèrent des prodiges presque aussi grands que ceux de Moïse. Cependant, à la fin, les prodiges divins triomphent et montrent le doigt de Dieu.

" L'ombre de Samuel est évoquée devant Saül par la puissance du démon.

" C'est un mauvais démon, nommé Asmodée, qui tue les sept premiers maris de la fille de Raguel.

" Les prêtres de Baal luttent contre les prophètes. Ce sont toujours des miracles diaboliques du côté des ennemis de Dieu.

" Au temps de notre Seigneur Jésus-Christ, les possessions sont très nombreuses dans la Judée. Ces possédés sont connus, tout le peuple les voit ; ils sont guéris publiquement ; leurs œuvres sont extraordinaires ; ils prophétisent la divinité du Christ et trahissent les secrets de Dieu.

" Les Apôtres combattent le démon ; Simon le Magicien l'invoque. Il séduit les foules.

" Le paganisme ancien et moderne doit son existence, son développement et le fanatisme de ses adeptes aux miracles diaboliques.

" Dans les temples et hors des temples, les prêtres païens et les statues des faux dieux rendaient des oracles, accomplissaient des merveilles.

" Les premiers siècles de l'Église, le moyen âge, sont remplis de sorciers, magiciens, alchimistes, dont les œuvres diaboliques passionnent les multitudes.

" Luther affirme dans ses ouvrages que le diable lui apparaissait quelquefois. Il a argumenté une nuit avec lui sur la présence réelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement. Mais le sectaire ne voulut jamais se rendre aux raisons du diable.

" Et que l'on ne croie pas que les miracles diaboliques manquent d'authenticité ou soient le fait de la supercherie et de l'ignorance. Ils ne sont que trop vrais. Ils ont été opérés devant des témoins innombrables. Ils nous sont racontés soit par les auteurs profanes, soit par les Pères de l'Église.

" C'était en présence de l'élite de la Grèce que se célébraient, à Cythère, les mystères de Vénus. Le grand prêtre de la déesse nouait la ceinture sacrée aux flancs d'un navire monté par des

jeunes filles couronnées de fleurs et, aux applaudissements de la multitude, le conduisait avec sa main, d'un bout du port à l'autre, par ce léger ruban de soie et d'or.

“ Balaam et les Sybilles ont prophétisé publiquement. On leur attribue des prophéties concernant Notre-Seigneur. Les Sybilles se trouvent sur les vitraux de nos anciennes cathédrales. On les a peintes et sculptées dans les églises, à côté des grands prophètes.

“ De nos jours, au Thibet, le grand Lama, tous les ans, s'ouvre le ventre, devant une foule de dévots ébahis ; il en sort les viscères. les dépose sur une table et les remet à leur place, sans que sa santé en soit nullement altérée.

“ Dans ce même Thibet, une lamazerie possède un arbre merveilleux, unique dans son espèce. Son feuillage à nul autre pareil, est l'objet d'un culte particulier. Le mot LAMA est gravé sur toutes ses feuilles dès qu'elles s'ouvrent. La nature ne peut pas présenter seule une si curieuse bizarrerie. D'ailleurs cet arbre ne peut se reproduire ni par graines ni par boutures.

“ En Chine, en Tartarie, parmi les peuples sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, le démon règne et gouverne.

“ En Chine et au Japon, quand on veut se débarrasser de la vie, le diable, pour enlever les horreurs du suicide, serre la corde de ceux qui désirent mettre fin à leurs jours. Il suffit qu'ils l'invoquent.

“ La secte musulmane des Aïsagouas, qui a donné des représentations jusque dans Paris pendant l'Exposition de 1867, fait des prodiges diaboliques, dont la seule pensée glace d'horreur. Ces fanatiques avalent des serpents, du verre, des clous, se font des incisions sur le corps à coups de couteau, avalent du feu, se percent le ventre avec des épées, sans qu'il reste trace d'aucune blessure ou contusion après leurs scènes frénétiques.

“ Et n'avons-nous pas tous les jours, encore plus près de nous sous nos yeux, les effets du *spiritisme* et du *magnétisme*? Les esprits frappent, écrivent, apparaissent, font des prédictions, découvrent des choses cachées. C'est une religion ; elle a son culte, sa littérature, ses cérémonies avec de nombreux adeptes. Vainement on voudrait attribuer ces espèces de miracles à des sciences ou des forces occultes. Ils ne sont certainement pas autre chose que l'œuvre de l'esprit de ténèbres.” C'est la continuation de l'idolâtrie et de la magie.

“ Impossible d'expliquer ce qui se passe de mal dans le monde sans le dogme catholique de la puissance que Dieu permet, dans la limite qu'il lui plaît, au génie du mal. La force de Satan est incommensurable, et la force du démon le plus inférieur surpasse la résultante de toutes les forces humaines. On peut, dit saint Thomas d'Aquin, paralyser la vigueur d'un homme en l'enchaînant ou en lui coupant les membres ; mais il faut un esprit supérieur pour comprimer la puissance d'un démon, et le monde serait bouleversé en un instant, comme les possessions de Job, si Dieu permettait à un seul démon d'agir dans toute l'intensité de sa force et de sa haine. Tout en se mouvant dans la sphère où Dieu ren-

ferme les démons, ils sont en contact continu avec le monde par leur intelligence, par leur agilité et par mille autres moyens divers. Ils peuvent mettre ces facultés naturelles au service des hommes qui les invoquent, et dans ce grand crime, comme dans tous les autres, Dieu laisse à l'homme le libre exercice de sa volonté, qui appelle le concours d'une volonté essentiellement mauvaise et plus puissante que la sienne. De là ces divinations, ces évocations, ces pactes, ces possessions et ces maléfices, attestés par l'histoire de tous les temps et de tous les peuples, qu'on ne peut nier sans abjurer toutes les croyances divines et humaines... Dieu n'a donc pas exclu entièrement les mauvais anges dans la répartition de son gouvernement général. Dans la limite infranchissable qu'il leur trace, il les envoie exécuter ses arrêts de justice et ses divines vengeances; il leur permet d'éprouver ses élus, et, malgré leur haine contre Dieu et contre nous, ils contribuent à sa gloire, à nos mérites, à notre éternelle félicité."

Écoutez maintenant le docte cardinal Bona relativement à la possession diabolique et à ses signes généraux. Voici sa parole :

"Le démon accompagnant la haine qu'il a contre les hommes d'une infinité de ruses et d'artifices, non seulement les excite au mal par une infinité de suggestions cachées, mais il les attaque quelquefois ouvertement en assiégeant leur corps, en y entrant et en s'en rendant le maître de telle sorte qu'il y agit comme s'il vivait par lui et comme si les membres du corps étaient ses organes. C'est pour cela qu'on appelle ces personnes qui sont obsédés ou possédés par les démons, des énergumènes ou des démoniaques. Or cette opération et cette action du démon dans l'homme se fait de deux manières : spirituellement ou corporellement.

"Le démon opère spirituellement dans l'homme lorsqu'il possède son âme et son cœur, et qu'il y pénètre de la manière rapportée dans l'Évangile, à savoir qu'il entra dans le cœur de Judas pour lui suggérer de trahir Notre-Seigneur.

"Il agit corporellement dans l'homme lorsqu'il le tourmente au dehors par diverses peines qu'il lui fait souffrir ou lorsqu'étant entré en lui et s'en étant rendu le possesseur, il fait mouvoir son corps comme il veut.

"Or, afin qu'un homme soit véritablement énergumène ou possédé, ce n'est pas assez que le démon le tourmente au dehors comme il a tourmenté Job, saint Antoine et d'autres saints; mais il faut encore que le démon soit dans le corps et qu'il y fasse des opérations visibles.

"Outre le témoignage de l'Écriture-Sainte et de l'histoire ecclésiastique, l'enseignement de tous les docteurs et l'expérience propre démontrent qu'il y a véritablement des personnes possédées par les démons.

"On reconnaît la vérité de ces possessions par les opérations qui les accompagnent, d'autant que les substances spirituelles, selon la doctrine des théologiens, étant très actives par elles-mêmes, opèrent où elles sont présentes.

"Des manières d'agir de bêtes sauvages, des grimaces affreuses,

des cris et des hurlements épouvantables, une immobilité et une insensibilité des membres, une cessation des fonctions de la vie, une agitation violente et autres semblables impressions sont des signes de la présence des démons dans les corps, dont la plupart néanmoins n'en donnent que des soupçons légers et des doutes.

“ Les marques extérieures dont on tire de plus fortes conjectures, sont des actions tout à fait extraordinaires, comme de se jeter dans le feu ou dans l'eau, s'efforcer de s'ôter la vie en s'étranglant ou en se précipitant, rompre de grosses chaînes de fer, porter des fardeaux dont la pesanteur excède des forces naturelles, proférer des blasphèmes, avoir horreur de toucher les choses saintes.

“ D'autres signes encore plus forts et presque certains, sont de parler les langues étrangères que l'on n'a jamais apprises, de lire, d'écrire, de peindre, de chanter en musique sans avoir jamais rien appris de toutes ces choses; discourir sur les sujets les plus relevés sans en avoir jamais été instruit; découvrir ce qui est caché, lorsqu'il est tellement inconnu qu'on ne peut le savoir par aucune subtilité d'esprit ou par aucune industrie humaine, soit en ce qui regarde le passé, soit en ce qui regarde le présent, soit en ce qui regarde l'avenir; dire des choses qui se font dans les lieux les plus éloignés au moment même qu'elles arrivent; refuser absolument de réciter le symbole des Apôtres ou quelque autre chose de piété, et de demander pardon de ses péchés; ne point se souvenir, après que la vexation et l'opération du démon est passée, de ce que l'on a dit, et ne pouvoir répondre aux questions que l'on en fait à l'énergumène après sa délivrance.”

D'autre part, il est à remarquer avec l'auteur d'un récent et lumineux article scientifique sur “ les médecins et la possession diabolique ”, que “ les médecins, si souvent témoins des merveilles que l'esprit exécute dans et par le corps, ont néanmoins fourni, de tout temps, un appoint considérable au chiffre des apôtres du matérialisme.

“ Le fait est que de tout temps il s'en est trouvé pour faire entendre, comme dit Bodin, qu'il n'y a point d'esprits; et pour rapporter à des causes purement naturelles, les faits de démonomanie ou de folie religieuse en général. Et telle est aujourd'hui la tendance bien nettement accusée des maîtres en médecine mentale. Tous, depuis Esquirol en particulier, s'appliquent à démontrer qu'il n'y a plus aujourd'hui de sorciers ni de possédés, mais seulement des imposteurs ou des fous plus ou moins hallucinés.

“ C'est ce que remarque avec beaucoup de justesse le docteur Goix, dans un travail fort étudié sur ce sujet, lequel a été lu à la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien et publié dans les *Annales de philosophie chrétienne*, travail auquel il sera fait ici de nombreux emprunts

“ Aucun auteur, dit notre médecin philosophe, aucun auteur contemporain, du moins, n'indique la possibilité d'un diagnostic différentiel entre la démonomanie et la possession diabolique. Et

cependant, il n'a pas de peine à le montrer, ces faits ne sont pas les mêmes et les prétendus possédés qu'ont observés les médecins contemporains, ceux dont ils rapportent scientifiquement l'histoire, ne sont pas ceux que visent les théologiens. De sorte que les uns et les autres ne peuvent s'entendre : les médecins affirmant que leurs sujets sont des malades et non des possédés, et que la possession n'existe pas ; les théologiens soutenant de leur côté que la possession existe, quelque rare qu'elle soit, quelque difficulté qu'il y ait à le prouver et que d'ailleurs il est des faits que la science médicale ne peut expliquer à elle seule et qui ressortissent à de tout autres lois que celles de la nature et même de la nature troublée par la maladie.

“ La maladie en effet consiste en une perturbation plus ou moins grave des lois naturelles de la vie ; mais elle n'implique pas et ne saurait comporter un renversement total des lois naturelles ; la perturbation de ces lois par le fait des influences morbifiques reconnaît elle-même de lois, qui ne sont pas d'ailleurs en contradiction avec celles de la vie normale, car la maladie c'est la vie troublée, la vie pathologique si l'on veut, mais enfin c'est encore la vie. Et la vie ne se répare pas autrement qu'elle ne s'entretient ou se multiplie ; alors même qu'elle déchoit le plus, elle garde encore dans son évolution une marche déterminée, elle obéit à des lois naturelles.

“ Les professeurs Ball, Charcot et Richer sont complices et victimes d'une confusion qu'on ne saurait trop éviter. Ils confondent la *démonomanie*, cette folie dont le trait caractéristique est une pure hallucination, d'où résulte pour le sujet qui en est atteint la ferme conviction qu'il est habité par un mauvais esprit : ils confondent cette folie, dis-je, avec la *possession diabolique*, que tous les théologiens considèrent, non pas comme une appréciation de la conscience des sujets, mais comme un phénomène objectif et indépendant de cette conscience. En un mot, “ la croyance de certains individus à la présence du démon dans leur propre corps, qui constitue le signe pathognomonique de la démonomanie, est sans aucune valeur ” pour démontrer la possession.

“ Les modernes psychiatres tranchent de haut des questions qu'il affirment à la légère n'avoir jamais été sérieusement étudiées et que la théologie a pu et dûment mûrement approfondies. Le docteur Goix n'a pas de peine à le prouver en citant un auteur qui écrivait il y a trois cents ans sur ce point et dont les conclusions jouissent toujours de la plus grande autorité. Thyrcæus, jésuite allemand, docteur en théologie, dans une édition publiée à Cologne en 1604, établit fort justement cette distinction.

“ Bast! disent MM. Charcot et consorts, les théologiens autrefois ne connaissaient pas l'hystérie, et c'est pourquoi ils ont dû faire des possédés de tous les hystériques et de toutes les grandes névroses analogues. A quoi les théologiens peuvent répondre : Messieurs les savants, vous contondez vos malades avec les possédés, ou les possédés avec vos malades.

“ Par exemple Charcot et Richer assurent que les convulsions

étaient autrefois un des signes pathognomoniques de la possession, ce qui n'est rien moins qu'exact; et leur savante étude sur les *Démoniaques dans l'art*, si intéressante au point de vue esthétique, est complètement fautive au point de vue philosophique, en ce sens qu'elle présente comme essentiels à la possession des caractères qui n'ont jamais été considérés que comme des phénomènes secondaires ou accessoires, tandis qu'elle ne dit pas un mot des caractères essentiels, de ceux que le Rituel romain donne comme nécessaires pour établir le fait de la possession diabolique.

“Thyræus, après avoir défini la possession diabolique par la présence du diable dans le corps (et non dans l'âme) du possédé et par le pouvoir tyrannique qu'il exerce sur cet homme, s'applique ensuite à faire le diagnostic de la possession et à la séparer des maladies avec lesquelles on prétend aujourd'hui qu'elle est confondue, notamment avec l'hystérie et avec l'aliénation mentale ou la folie.

“Après avoir énuméré un certain nombre de signes qui appartiennent tout à la fois à ces maladies et à la possession, et qu'il classe parmi les signes douteux et incertains, il ajoute sagement que les signes ne doivent faire *souçonner*—le docteur Goix souligne ce mot—l'existence d'une véritable possession, que dans le cas où ils ne peuvent être attribués ni à la mélancolie, ni à une maladie, ni à une autre cause naturelle.

“Mais, quand l'étrangeté du mal a éveillé chez l'observateur l'idée d'une possession, quand il a rencontré ces signes incertains et douteux que présentent certaines maladies, il lui faut, avant de se prononcer, rechercher les caractères propres, qui sont les vrais signes (*vera signa*) de la possession.

“Ces caractères propres se distinguent en actifs et en passifs. Ces derniers se rapportent tous à l'horreur que manifeste le patient pour les choses saintes. Quant aux caractères actifs, ce sont : la connaissance de langues étrangères, qui n'ont jamais été apprises ou connues ; la découverte de choses secrètes ou qui se passent à des distances ou à des époques éloignées ; des aptitudes extraordinaires pour résoudre des questions scientifiques, littéraires ou autres, chez des sujets qui n'ont jamais étudié ces matières ; enfin la manifestation quelconque d'une puissance qui dépasse évidemment la portée des forces humaines. Thyræus étudie chacun de ces caractères successivement, comme les médecins peuvent le faire à propos de tout diagnostic délicat, et discute leur valeur avec soin. Ce n'est pas lui, par exemple, qui confondrait une simple reminiscence avec la connaissance infuse d'une langue étrangère, ainsi que l'ont fait des observateurs pourtant modernes.

“Ces caractères sont ceux que les théologiens, depuis des siècles, s'accordent à reconnaître comme signes certains de possession ; ils témoignent, en effet, de l'intervention d'une cause intelligente, invisible et distincte de l'homme, et ne sauraient s'expliquer autrement. C'est bien pour cela que MM. Charcot et ses consorts s'abstiennent même de les mentionner : ils ne sauraient le faire sans reconnaître en même temps leur valeur et leur signi-

fication, au point de vue des faits de l'ordre surnaturel ; et comme de cet ordre-là ils ne veulent pas entendre parler, ils sont forcément conduits à méconnaître ces caractères, à en renier l'existence, et par suite se condamnent à la confusion inévitable de faits de l'ordre pathologique avec ceux de l'ordre démoniaque.

“ L'Église toutefois ne se contente pas de ce simple diagnostic : elle va plus loin dans la recherche des causes que les savants refusent ici de poursuivre. Ayant établi que le fait est d'ordre surnaturel, qu'il n'est dû ni à la supercherie, ni à la maladie, mais qu'il dépasse les ressources de la nature, elle s'applique à reconnaître que sa cause est bien un esprit mauvais et que cet esprit a pris séjour dans le corps du possédé.

“ Les anciens n'ont pas toujours joui de la crédulité naïve dont nous nous plaignons quelquefois à les gratifier, M. Goix rappelle à ce propos que dès le VII^e siècle, un concile tenu à Constantinople avait nettement formulé dans un de ses canons, que la possession peut être simulée ; il rappelle aussi qu'au XVI^e siècle un évêque d'Amiens sut parfaitement reconnaître et démontrer la simulation d'une fille de vingt-cinq ans, qui finit par avouer sa supercherie, ainsi qu'en témoigne Pigray, qui fut chirurgien du roi et doyen de l'École de Paris.

“ En somme, il résulte de cette étude que médecins et théologiens ne visent pas les mêmes sujets lorsqu'ils parlent de possédés. Les médecins n'ont pas plus de raison de nier la possession qu'ils ignorent, que les théologiens n'en auraient de nier l'hystérie qu'ils ne connaissent guère plus. Et si les maîtres de l'art médical apportaient à l'étude de la possession diabolique les règles fondamentales de la recherche diagnostique qu'ils observent d'ailleurs en toute autre circonstance, il ne sauraient la méconnaître.

“ Le professeur Charcot a distingué dans les maladies nerveuses de la moelle des espèces nouvelles et qui portent à juste titre son nom. Il ne manque pas de médecins qui soient encore, malgré cela incapables de faire ces distinctions et de reconnaître ces maladies. Nous ne nierons cependant pas pour cela qu'elles existent et nous n'en appellerons qu'à l'observation des faits, à la logique du raisonnement et à la bonne foi de la conscience.

“ Qu'il y ait eu des erreurs, de la part de prêtres insuffisamment instruits ou animés d'un zèle maladroit, et qu'on ait parfois exorcisé des malades et non des possédés, cela n'est pas douteux, mais ne prouve nullement que la possession n'existe pas. Le médecin qui ne se serait jamais trompé, pourrait-il lui-même soutenir le contraire ? ”

Ajoutons que dans les cas douteux, il est louable de procéder aux exorcismes secrets, au moins à titre d'essai, comme cela se pratique dans les pays de foi ; car ces exorcismes font connaître la vérité, soit que la possession existe, soit qu'elle n'existe pas.

De son côté, un savant psychologue fait ces judicieuses observations :

“ De nos jours, par suite de la direction donnée aux études des sciences médicales, on est porté, non seulement à chercher une

cause physique pour chaque affection pathologique (ce qui est le but réel de cette science), mais, de plus, à nier d'une manière philosophique l'existence des causes immatérielles. Nous avouons que de telles causes n'ont rien de commun avec la médecine comme science ; c'est pourquoi nous ne voulons pas qu'elle sorte de sa sphère pour les attaquer. L'existence et la nature de telles causes appartiennent exclusivement à la métaphysique. Parce que les possessions présentent certains symptômes extérieurs qui se rencontrent dans l'épilepsie, la folie et dans le somnambulisme naturel, on soutient qu'ils ont tous une origine commune. La même confusion d'idées existe chez les anciens par un motif contraire.

“ Maintenant ce qui est certain pour tout le monde, c'est que le corps subit des altérations qui le placent dans un état anormal à l'égard de l'âme. Ces altérations ont-elles leur origine exclusivement dans l'organisme ? doit-on recourir exclusivement à la médecine pour y remédier ? ou, d'un autre côté, ne doit-on pas admettre l'influence de l'âme sur le corps et chercher la racine de certaines maladies dans la volonté même ? et pour aller plus loin, cette volonté n'est elle jamais envahie par une volonté étrangère qui s'empare d'elle et la dirige ?... Quant à nous, nous admettons les trois ordres de causes : les causes organiques, les causes morales ou psychologiques et les mauvais esprits. ”

Et M. l'abbé Soyer d'ajouter : “ L'auteur a mille fois raison dans les reproches qu'il adresse aux médecins. En s'obstinant contre l'évidence des faits et la loi qui rattache les effets à leur cause, à ne voir dans les possessions que des maladies physiques, ils se mettent hors d'état d'apporter du soulagement au malade, ils égarent la science même et lui font faire fausse route. Et puis, d'ailleurs, comment rendront-ils raison de la facilité avec laquelle un possédé parle quelquefois, sans en avoir jamais étudié, même l'alphabet, des langues étrangères, telles que le grec ou le latin ? Sera ce l'épilepsie ou toute autre maladie qui aura le singulier pouvoir de communiquer le don des langues ? Il faut abjurer le sens commun pour ne pas voir dans ces opérations tout intellectuelles, l'action d'une intelligence capable de produire de semblables effets. ”

Quoi qu'en dise l'incrédulité ignorante ou de mauvaise foi, frondeuse du surnaturel divin ou diabolique, il y a eu dans tous les temps des possessions diaboliques. C'est incontestable. Depuis la venue de Jésus Christ, il y en a moins, excepté dans les pays idolâtres. Les missionnaires attestent qu'elles ne sont pas rares dans ces régions, où l'esprit de ténèbres se fait adorer à la place du divin Sauveur. Ils racontent des faits remarquables de l'ordre surnaturel ; des possédés se déchainent par nombre pendant la prédication de l'Évangile ; ainsi les démons sont d'un grand secours à ces vaillants apôtres pour convertir les païens.

Ce serait une grosse erreur de croire qu'il n'y a plus de possédés en France : le magnétisme et le spiritisme les multiplient. Nous connaissons tel diocèse où on les compte par douzaine. Que

de gens sont possédés et n'en savent rien ! que de gens aussi passent pour fous et sont relégués dans les asiles d'aliénés, tandis qu'ils sont réellement démoniaques ! C'est si vrai qu'en Belgique, à Gheel, "on guérit des fous furieux en les exorcisant." Le savant docteur Moreau s'est convaincu du fait en 1842 : il en a publié un rapport qui ne peut être contesté.

En 1871, un médecin de Lyon osait dire que la moitié des fous de l'Antiquaille étaient possédés du démon. C'était exagéré.

Malgré l'affaiblissement de la foi, certaines publications catholiques, plus courageuses que d'autres, n'ont pas craint de mettre au jour de nombreux cas de possessions contemporaines et d'en donner de longues relations. Citons les *Annales de la propagation de la foi*, *Les Annales de la Sainte-Enfance*, *l'Echo de Rome*, *le Messager de Saint-Joseph*, de Beauvais, 1874, p. 216-217, et surtout le *Purgatoire, revue du monde surnaturel*, qui, depuis 1885, publie des fragments sur la possession démoniaque d'Antoine Gay, et des relations sur les possédés de notre époque ; car, grâce à Dieu le vaillant directeur de cette utile et intéressante Revue mensuelle "a la foi, la foi complète et trop rare au milieu de nous, du chrétien catholique, apostolique et romain."

Dans l'ordre providentiel, les possessions diaboliques sont des châtiments miséricordieux, des épreuves et des faveurs dont la société tout entière doit tirer profit. Dieu, en les permettant, veut donc qu'elles soient utiles à sa gloire et aux âmes pour leur salut, leur conversion ou leur sanctification.

La mission du démon Isacaron, qui habita le corps d'Antoine Gay durant de longues années, ayant été celle d'un zélé missionnaire choisi de Dieu pour raviver la foi parmi les hommes et convertir le monde, nous avons dû donner à ce livre le titre propre qui lui appartient, à savoir : LE DIABLE APOTRE. Et c'est bien malgré lui et contre sa volonté que le lieutenant de Lucifer a rempli ce rôle extraordinaire, obligé qu'il y fut par le Tout Puissant, lui qui commande dans le ciel, sur la terre et dans les enfers.

Quoique sans mérite littéraire, ce livre restera, Dieu aidant, un puissant antidote du naturalisme contemporain, un porte-lumière devant les esprits d'élite, droits, sérieux, chrétiens.

Puisse-t-il aussi toucher, éclairer, convaincre les esprits égarés par la fausse science matérialiste, les fanatiques de l'incrédulité, les indifférents, les superficiels en matière religieuse, et les ramener tous à la croyance du surnaturel, à l'observance de la loi divine, pour qu'ils suivent en paix la voie royale de leurs immortelles destinées !

Nous le soumettons à l'autorité compétente, en nous conformant d'avance d'esprit et de cœur à ses décisions.

V. DE S.

En la fête des Saints Anges Gardiens, 2 octobre 1891.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

ETRANGER.

QUESTION.—Qu'entend-on par étranger au point de vue légal? Voici pourquoi je vous fais cette question. Dans le cours du mois de juin dernier, j'ai lu dans quelques journaux anglais de Montréal une discussion relativement à ceux à qui on doit donner le qualificatif d'*étrangers*. Il s'agissait, je crois, d'un citoyen d'Australie et d'une compagnie australienne qui proposaient au gouvernement fédéral l'établissement d'une ligne de steamers rapides entre le Canada et l'Angleterre. Ils demandaient une subvention assez considérable. Certains journaux prétendaient que les Australiens sont des étrangers pour nous et que le gouvernement ne devait pas donner d'aide à une compagnie étrangère. D'autres journaux prétendaient, au contraire, que l'on ne doit pas considérer ici comme étrangers ceux qui sont sujets britanniques. Qui a raison légalement?

LUDOVICUS.

RÉPONSE.—Lorsqu'il s'agit de droits civils, tous les sujets britanniques sont ici sur le même pied (1). Mais s'il s'agit d'un statut local déclaré non applicable aux étrangers (V G. une loi donnant pouvoir à un créancier non étranger de faire arrêter son débiteur en vertu d'un bref de *capias* etc) on entend par *étranger* celui qui est hors de la juridiction. C'est ce qui a été jugé par la Cour Supérieure à Montréal le 25 janvier 1863, et par la cour d'Appel le 6 Septembre 1864, dans la cause de *Bottomley et Lumley*

Voici le rapport de cette cause tel que publié par la *Minerve* en Septembre 1864.

COUR D'APPEL.

6 Sept. 1864.

Présents, l'Hon. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH DUVAL, Juge en Chef, MEREDITH, MONDELET, DRUMMOND, BADGLEY, Juges.

Bottomley et Lumley.—Question débattue—L'Angleterre est-elle vis-à-vis le Canada, dans le sens légal, un pays étranger.

Faits. Lumley le Défendeur, obtint des demandeurs, à Bradford, dans le comté de York, en Angleterre, par l'entremise de son agent, des avances de marchandises, en représentant que c'était pour avoir un établissement à Montréal où on pourrait manufacturer à meilleur marché. Mais au lieu d'envoyer les marchandises ainsi obtenues à leur destination il les dirigea sur New-York. Quelques semaines après, il ferma son magasin à Montréal ainsi qu'un autre magasin qu'il avait à Toronto, sans donner à ses créanciers d'explications sur ce qu'il avait fait de ces marchandises. Les demandeurs le firent arrêter par *capias*. Il fit une motion pour faire casser le writ de *capias* laquelle motion fut accordée par la Cour Supérieure le 25 janvier 1863, l'Hon. Juge Monk siégeant. C'est de ce jugement qu'est appelé.

Mondelet j. différant. C'est un paradoxe que de dire que l'Angleterre est un pays étranger. Il serait singulier que celui qui vend des marchandises en Angleterre à un Canadien, fut privé du droit de faire arrêter son débiteur, en Canada, parce que ce débiteur a contracté sa dette en Angleterre.

(1) C. de civil, art. 18.

Duval juge en chef—différant.

L'Angleterre ne peut être considérée ici comme un pays étranger. Toutes nos importations viennent d'Angleterre et les marchands anglais doivent pouvoir se protéger contre la fraude. Autrement c'est leur nier le droit d'action.

Meredith j. Dans un sens politique, il est clair que l'Angleterre n'est pas un pays étranger pour nous.

Mais dans un sens légal, l'Angleterre est un pays étranger non seulement pour ses colonies, mais aussi pour l'Irlande et l'Ecosse.

G Le Statut doit être interprété dans ce sens qu'aucune personne ne peut être arrêtée ici pour une dette contractée ailleurs.

Pour une dette contractée en Canada, au contraire, tout homme de quelque pays qu'il soit peut faire arrêter ici un Canadien.

Serait-il raisonnable d'arrêter ici un homme de la Nouvelle Zélande pour une dette contractée dans ce pays-là ? La législature n'ayant pas fait de distinction, il ne nous appartient pas de le faire.

Badgley j. Le statut dit qu'aucune personne ne sera arrêtée pour aucune cause d'action qui a pris naissance dans un pays étranger. Le statut relatif à l'arrestation des débiteurs frauduleux est une loi municipale ou locale.

Drummond j. L'emprisonnement pour dette a été aboli ici. Il n'a été maintenu que pour la fraude tenant du crime. L'interprétation la plus libérale doit être donnée à cet acte. Il ne serait pas libéral de donner au mot étranger un sens plus étendu que celui qu'il a réellement et qui lui est donné dans les deux pays d'où nous viennent les lois qui gouvernent le nôtre. Le mot *étranger* veut dire dans le langage légal— en dehors de la juridiction, rien de plus. On appelle marchand forain un marchand étranger qui fréquente les foires. Je ne vois pas pourquoi il y aurait une différence pour les marchands anglais.

La majorité de la Cour confirme le jugement de la Cour Supérieure.

MARCHANDS AMBULANTS.

Dans ses colonnes consacrées aux "Questions et Réponses" la Presse de samedi, le 1er septembre, publie l'article suivant.

Q.—Veuillez avoir la bonté de me dire par la voie de votre journal si les marchands ambulants qui crient à tue-tête et à effrayer tout un quartier, ont des licences pour cela ou bien seulement pour aller de porte en porte?—Un citoyen.

R.—La licence des colporteurs ou des marchands ambulants implique le droit pour ces messieurs de jouir de leur privilège suivant les usages du commerce. Or, dans tous les pays du monde, le marchand ambulant patenté, licencié, supplée au manque d'enseigne par le cri traditionnel de la corporation à laquelle il appartient. Ce droit peut et doit être réglementé par la police, mais non pas supprimé, car avec sa suppression disparaîtrait le colportage qu'autorisent à la fois les lois fédérales et les règlements municipaux.

Une fois cela posé, je puis dire que si un marchand ambulant dépasse, dans ses cris, la juste mesure des exigences de son commerce, on peut le faire arrêter pour avoir troublé la paix publique.

LE CHERCHEUR.

MUNICIPALITE—ROLE D'EVALUATION.

Un statut spécial de la Législature de Québec érige en municipalité séparée la nouvelle paroisse de Sainte C... Cette nouvelle municipalité est formée de parties détachées de plusieurs municipalités qui ont chacune leur rôle d'évaluation. La loi d'érection dit que des extraits des rôles d'évaluation des diverses municipalités seront faits et livrés à la nouvelle municipalité et que "ces extraits serviront de rôle d'évaluation à cette nouvelle municipa-

lité, jusqu'à ce qu'un nouveau rôle d'évaluation, soit fait, suivant la loi."

On demande (1) si on peut amender chaque extrait de rôle d'évaluation ou si on doit s'en servir tel qu'il est en attendant la confection d'un nouveau rôle suivant la loi.

(1) J. L. T. . .

On demande aussi quand le nouveau rôle pourra être fait ?

J'ai soumis la question à un notaire qui est une autorité en droit municipal. Il m'a envoyé deux opinions contradictoires et basées toutes deux sur des textes et sur la jurisprudence, signe évident que la disposition du statut est *un sac à procès*.

Il conseille cependant de suivre la première opinion. La voici :

" 1^o Le Conseil Municipal de la paroisse de Ste-C. n'aura droit de faire un nouveau rôle d'évaluation que dans le cours des mois de juin et juillet 1896, époque fixée par le Code Municipal.

Attendu qu'on ne peut donner un autre sens aux mots. "Suivant la loi," qui terminent la sect: 8, C. 68, Vict: 57.

Et que le Conseil ne peut invoquer en sa faveur l'article 717 C. M. puisque les extraits de rôles lui servent de rôle.

V. le jugement in re Beauvais vs. Côté et al. R. L. Vol: 12, Page 31.

2^o Le dit Conseil avait le droit d'amender ces extraits de rôles d'évaluation dans le cours des mois de juin et juillet derniers; mais s'il ne l'a point fait, il ne pourra le faire que dans le cours des mois de juin et juillet prochains (Art. 746, C. M.)

V. le jugement in re Théoret vs. Senécal. R. L. Vol: 17, Page 310.

X

L'AUREOLE SERAPHIQUE

OU VIE DES SAINTS ET DES BIENHEUREUX DE L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

PRÉCÉDÉ D'UN IMPORTANT APERÇU HISTORIQUE SUR L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

Par le T. R. P. LEON

Ex-Provincial des Franciscains de l'Observance.

2^e édition.—4 très forts vols. in-12..... Prix : \$3.50

Ouvrage approuvé et recommandé par le ministre général de tout l'ordre des Frères mineurs de Saint-François.

"Ce livre arrive à son heure. Au monde, qui se perd entre le culte brutal de l'or et du plaisir d'une part, et les demi-moyens d'une piété incomplète et sans vigueur de l'autre, il présente ces héros de la pauvreté et de la pénitence, que forme à son école l'un des plus hardis imitateurs de Jésus pauvre et crucifié.

"Quel plus énergique encouragement à la vertu que cette mise en scène d'acte généreux, de victoires remportées sur soi, sur le monde, sur les occasions du mal! On fait de salutaires réflexions, et l'on marche d'un pas plus ferme dans le bon chemin.

"Nous terminerons par le vœu qu'émet, en terminant, le pieux auteur :

"Puisse notre récit, dit-il, accroître dans les âmes le culte dont ces serviteurs de Dieu sont l'objet! Puisse-t-il surtout inspirer à leurs frères de la terre l'amour de ces vertus dont ils nous ont donné de si admirables exemples!"

(Univers.)

LE SECRET DE LA SAINTETÉ

D'APRÈS ST FRANÇOIS DE SALES ET LE PÈRE CRASSET, S. J.

Par l'Auteur des PETITES FLEURS.

1. vol. in-18..... \$0.75

Le grand bonheur du chrétien est de posséder, dès ce monde, par la grâce et l'amour, Celui qui veut bien faire sa béatitude pendant l'éternité; et son plus grand malheur, après le péché, est d'ignorer ou de méconnaître ce secret de l'éternelle charité. Dieu nous veut saints de sa propre sainteté, vivants de sa propre vie. C'est pour cela qu'il nous a donné son Fils, et avec lui, les richesses infinies de son Cœur; c'est-à-dire ses mérites, ses sacrements, son Eglise. La sainteté consiste à croire et à recevoir ces communications divines. Jésus-Christ en est la source, l'instrument et la fin. La sainteté consiste donc à nous unir à Lui par l'amour et à nous former sur Lui par l'imitation; elle peut et doit pénétrer toute vie, la plus occupée comme la plus simple. "Je crois, dit le P. de Caussade, que si les âmes chrétiennes étaient instruites de cette conduite qu'elles doivent tenir vis-à-vis de Dieu, elles s'épargneraient bien de la peine. Si elles savaient le mérite caché dans ce qu'elles ont à pratiquer à chaque instant, je veux dire leurs devoirs journaliers et les actions de leur état: si elles pouvaient se persuader que le fond de la sainteté consiste dans les choses dont elles ne font souvent pas de cas, et qu'elles regardent même comme lui étant étrangères; si elles comprenaient que la vraie pierre philosophale est la soumission à l'ordre de Dieu qui change en or divin toutes leurs occupations, leurs ennuis, leurs souffrances: qu'elles seraient heureuses! Quelle consolation et quel courage elles puiseraient dans cette pensée que, pour acquérir l'amitié de Dieu et toutes les grâces du ciel, il n'y a pas plus à faire qu'elles ne font, ni plus à souffrir qu'elles ne souffrent; que ce qu'elles laissent perdre et ce qu'elles ne comptent pour rien, suffirait pour acheter une sainteté éminente!

"Que je voudrais, ô mon Dieu! être le missionnaire de cette sainte volonté et apprendre à tout le monde qu'il n'y a rien de si aisé, de si commun, de si présent que cet élément de perfection! Que je voudrais pouvoir faire bien comprendre que, de même que le bon et le mauvais larron n'avaient pas des choses différentes à faire et à souffrir pour être saints; ainsi deux âmes dont l'une est mondaine et l'autre tout intérieure et spirituelle n'ont rien de plus à faire et à souffrir l'une que l'autre; que celle qui se sanctifie acquiert l'éternelle félicité en faisant par soumission à votre volonté ce que celle qui se damne fait par fantaisie; et que celle dernière se damne en souffrant avec regret et avec murmure ce que celle qui se sauve endure avec résignation.

"O chères âmes qui lisez ceci, il ne vous en coûtera pas davantage, faites ce que vous faites, souffrez ce que vous souffrez; il n'y

a que votre cœur seul à changer. Ce qu'on entend par le cœur, c'est là volonté. Il s'agit de la rendre conforme à celle de Dieu, et qu'y a-t-il de plus aisé ? Qui ne peut aimer une volonté si aimable et si bonne ? Aimons-la donc, et par ce seul amour, tout en nous deviendra divin."

Mais qui nous donnera de réaliser cet idéal de la vie chrétienne et sainte ? La prière ; ou plutôt l'esprit de confiance et de foi animant nos rapports avec Dieu ; je veux dire cette disposition de notre âme qui sait que Dieu l'aime, qu'il s'occupe d'elle, et qu'il ne veut en tout que le plus grand bien de sa petite créature.

Celui qui aurait le secret de cette science bénie aurait le secret de la bonne vie, de la vraie force et de la parfaite félicité : "Celui là, dit saint Augustin, sait bien vivre qui sait bien prier."

La prière, ainsi entendue, ne devrait être un exercice ni rare ni difficile, car enfin Dieu est notre Père, il est notre fin, il est le bienfaiteur constant, miséricordieux et indulgent de notre vie d'exil ; ses rapports avec nous sont toujours actuels et toujours infiniment bons. Comment serait-il possible que le moyen par lequel nous correspondons à ce qu'il est, à ce qu'il fait pour nous fût un exercice difficile ? Important et nécessaire, oui ; mais difficile, non. Je dirai même que plus la prière est nécessaire, plus elle doit être facile et fréquente. La providence, en effet, a établi que plus une chose est nécessaire, plus elle est à notre portée. Voyez l'air, l'eau, le pain pour le soutien de la vie corporelle. Voyez l'eau comme matière du sacrement pour la communication de la vie surnaturelle, et le pain et le vin pour le sacrement qui entretient et augmente cette vie de la grâce. Tous ces éléments, nous étant nécessaires, sont aussi très faciles à nous procurer. Mais Dieu n'est-il pas encore plus à notre portée ? "Il n'est prodigue d'aucun bien autant que de Lui-même," dit saint Bernard. La prière qui nous le donne, la prière qui nous fait vivre de lui, avec lui et par lui, ne doit donc pas être difficile, mais facile. Encore faut-il en être convaincu et apporter à l'exercice de ce devoir la bonne volonté qui fait valoir en nous le don de Dieu. C'est pour aider cette bonne volonté que nous nous sommes proposé de recueillir les règles les plus sûres données par les Saints pour bien faire cette double prière du cœur et des actes.

Nous les avons empruntées d'abord au Docteur de la piété, à saint François de Sales, en reproduisant quelques uns des plus beaux passages de l'*Introduction à la Vie dévote* et de son immortel *Traité de l'amour de Dieu*. Puis, comme lui même avait été formé par les Pères de la Compagnie de Jésus, qu'il s'est toujours plu à appeler ses maîtres, nous avons demandé à l'un de ces Pères des plus recommandables par sa doctrine et sa piété (et qui du reste aime à citer saint François de Sales dans ses écrits), les règles pratiques qui font de la vie du chrétien une prière continuelle, et, de l'oraison proprement dite, un apprentissage de la vie céleste.

C'est ainsi que nous avons donné, tout en les abrégéant, mais en en conservant le sens et l'expression avec un soin religieux, les belles et profondes *Considérations chrétiennes* du P. Crasset sur la

sanctification des actions et les différentes manières de prier, tirées de sa *Méthode d'Oraison* et de sa *Dévotion du Calvaire*.

Nous avons jugé utile de joindre à ces enseignements quelques passages analogues tirés des ouvrages des PP. de Gonnelieu, Lallemand et Faber, qui complètent dans leur ensemble les principes sur l'union avec Dieu, et sur ce que doit être notre vie, par le moyen de cette union souverainement désirable, et de la mortification qui en est la condition nécessaire.

Enfin, comme enfant de Saint Sulpice, pouvions-nous oublier M. Olier, que saint François de Sales avait béni dans son enfance, en prophétisant sa piété et sa mission dans l'Eglise? Il nous a donc été doux de terminer notre travail d'humble copiste, en reproduisant une des plus belles pages de sa *Journée Chrétienne* sur la vie de Jésus en Marie.

Nous divisons ce recueil en trois parties : la première comprend ce qui regarde la *sanctification des actions* ; les différentes intentions qui doivent nous animer pour bien recevoir les sacrements, purifier notre cœur et marcher, le long du jour en la présence de Dieu. *Les Considérations chrétiennes* du P. Crasset en forment le fond ; nous indiquons les passages qui ne seraient pas de lui.

La deuxième partie renferme ce qui touche à la *vie intérieure*. Un premier chapitre indique brièvement les sources de nos imperfections et leurs remèdes. Puis viennent les notions et les règles de la mortification, de l'oraison et de la vie intérieure, dans les traités qu'ont donnés sous ces différents titres, les PP. Faber, Crasset et Lallemand.

La troisième partie aura pour objet *l'union avec Dieu par la contemplation*. Elle comprendra un traité du P. Crasset sur ce sujet et la doctrine de saint François de Sales sur la contemplation. Une lettre du Saint sur les marques du véritable recueillement complétera ces enseignements, et une autre, extraite des œuvres de sainte Chantal, nous montrera le cœur du bienheureux dans l'exercice de cette continuelle union avec Dieu.

Et, comme toutes ces différentes voies sont de Jésus et mènent à Jésus, nous sommes enfin amenés à le contempler Lui-même en son plus beau trône de grâce, en sa virginale Mère, la glorieuse et la plus féconde manifestation de sa vie.

Daigne ce divin Sauveur, par sa Mère immaculée, nous bénir, nous accorder à tous l'esprit de prière et d'amour, et nous faire commencer ainsi, pour la gloire de son divin Père, ce bienheureux règne de Dieu qui ne finira pas ! *Adveniat regnum tuum.*

DE LA CONFESSION ET DE LA DIRECTION.

La vie du corps se conserve par la nourriture et se répare par les remèdes. De même aussi la vie de l'âme dépend de la confession et de la communion : la confession la guérit et la communion la nourrit.

Il faut recevoir ces deux sacrements avec les dispositions requises.

DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE.—L'examen de conscience est une disposition nécessaire au sacrement de pénitence.

Il contient cinq parties :

- 1° L'action de grâces.
- 2° L'invocation au St-Esprit pour connaître ses péchés.
- 3° La revue de toutes ses actions, pensées et paroles.
- 4° La douleur d'avoir péché.
- 5° Le ferme propos de s'amender.

Voiez auquel de ces cinq points vous vous arrêtez davantage.

IL LE FAUT FAIRE TOUS LES JOURS.—Il est important de faire tous les jours l'examen : il maintient l'âme dans l'humilité et dans la connaissance de soi-même. Il attire de nouvelles grâces du ciel par la reconnaissance de celles qu'on a déjà reçues. Il prépare à la confession, fait qu'on n'omet point de péché considérable. Il empêche le vice de prendre racine dans l'âme. Il rend la contrition facile par les actes fréquents qu'on en produit ; il met ordre à l'avenir ; il prévoit les dangers d'offenser Dieu, il en remarque les occasions. En un mot ; il rend l'homme plus vigilant, plus sage, plus pur, plus humble, le prépare à la mort...

Etes-vous fidèle à votre examen ?

L'homme sage prévoit le mal et s'en détourne autant qu'il peut. Vous serez jugé après votre mort, prévenez ce jugement en vous jugeant vous-même. Si vous vous excusez, Dieu vous accusera ; si vous vous pardonnez, Dieu vous condamnera... Au contraire, il vous défendra si vous vous accusez. Il vous pardonnera, si vous vous condamnez.

Il y en a qui se plaignent de ne plus se rappeler le soir ce qu'ils ont fait pendant le jour : comment se souviendront-ils de ce qu'ils ont fait pendant un mois ou un an ? Cela montre qu'il est impossible de se bien confesser sans l'examen quotidien.

L'action de grâces est une des parties les plus importantes de l'examen. Considérez les biens que Dieu vous a accordés en ce jour, et vous concevrez sans peine une vraie douleur de vos fautes. Mais il ne faut pas les rechercher avec trouble et inquiétude. Si vous avez commis quelque péché notable, il se présentera aussitôt à votre esprit. Arrêtez-vous à celui-là ; concevez-en l'horreur, cherchez-en les remèdes ; prenez une ferme résolution de vous en corriger, et vous aurez fait ainsi un bon examen.

EXAMEN PARTICULIER.—Il est surtout important de s'attacher à combattre un vice, à acquérir une vertu. Ce doit être le sujet principal de votre examen. Il y en a qui ne font rien, parce qu'ils veulent trop faire : ils déclarent la guerre à tous les vices et n'en détruisent pas un. C'est une artifice de leur ennemi, qui les joue et qui leur donne le change. Nos forces sont bornées et limitées ; nous ne pouvons pas tout faire à la fois ; elles sont faibles quand elles sont divisées. Il les faut réunir pour surmonter son ennemi.

Il est bon d'en entreprendre un, et de ne point mettre bas les armes qu'on ne l'ait vaincu.

Quelle est la matière de votre examen ? A quel vice faites-vous la guerre ? Combien y a-t-il de temps que vous le combattez ? Quel avantage avez-vous remporté ?

DE LA CONFESION.—Le sacrement de Pénitence est la seconde

planche de salut que Dieu nous a laissée après notre naufrage. Autant de fois que nous nous confessons, nous honorons la sagesse de Dieu par l'aveu de nos ignorances; sa puissance, par l'exposition de nos faiblesses; sa sainteté par la déclaration de nos crimes. Nous faisons amende honorable à sa grandeur et à sa majesté que nous avons offensées; nous donnons satisfaction à sa justice; nous humilions notre orgueil; nous détournons les châtimens que nous avons mérités; nous sacrifions notre honneur, qui est la chose du monde que nous aimons le plus; nous purifions notre âme, nous en guérissons les plaies; nous acquérons un droit particulier aux grâces de Dieu; nous déracinons nos vices; nous assurons notre salut; nous procurons la paix et le repos à notre conscience.

DÉFAUT DE CEUX QUI NE VEULENT RIEN OMETTRE.—Il y en a qui font consister l'excellence de leur confession, au souvenir exact de tous leurs péchés, à tout dire et ne rien oublier. S'il leur échappe une seule chose, ils se troublent et croient n'avoir rien fait qui vaille. C'est ce qui leur donne de l'horreur pour la confession, croyant n'en jamais faire une entière. Ce scrupule est dangereux, puisqu'il tend à éloigner l'âme des sacrements et lui donne aversion de son remède.

Etes vous de ces personnes? Pourquoi vous tourmentez-vous d'une chose qui n'est point tout à fait dans votre pouvoir? N'est-ce pas Dieu qui vous donne connaissance de vos péchés? S'il vous est absolument nécessaire de les déclarer, il vous en fera souvenir. Il ne vous oblige point à dire ce que vous ne savez pas. Après avoir employé un temps convenable pour votre examen, vous devez être en paix. Si vos péchés se présentent à votre esprit ils ne resteront pas pour cela dans votre cœur, d'où ils ont été chassés par l'absolution du prêtre.

DÉFAUT DE CEUX QUI VEULENT SENTIR LA CONTRITION.—Il n'est pas nécessaire que la contrition soit sensible pour être véritable. Si vous ne sentez pas la douleur d'avoir offensé Dieu, priez le de vous la donner et suppléez à ce qui vous manque par une sincère humilité. Prosternez-vous devant Dieu, reconnaissez vos infidélités, demandez en pardon. Allez vous confesser en bonne foi sans tant de recherches, le bon Maître voit votre cœur, il sait que vous ne voulez pas le tremper. Et par la seule démarche que vous faites pour vous confesser, vous montrez que le péché vous déplaît et votre désir de vous amender.

LA RECHUTE NE DOIT PAS DÉCOURAGER.—Celui qui retombe si facilement dans le péché doit craindre de n'en avoir pas grande contrition. Mais hélas! les sacrements ne nous rendent pas impeccables, et quand les rechutes sont nombreuses et graves, elles montrent qu'on est ni vigilant ni fidèle: alors il faut veiller sur soi, reprendre ses bonnes résolutions et ne plus se troubler.

IL FAUT ÉCOUTER LE PRÊTRE AVEC ATTENTION ET RESPECT.—Ne vous imaginez pas être bien confessé pour avoir dit tous vos péchés. Soyez attentif à écouter les avis de votre confesseur, car ses paroles sont en quelque sorte sacramentelles, elles portent grâce, elles

ont une vertu particulière pour rendre la santé à votre âme malade.

DE L'ABSOLUTION.—Savez-vous ce qui se passe quand le prêtre vous donne l'absolution ? Le ciel s'ouvre, le Saint-Esprit descend, les démons sont chassés de votre âme que le Fils de Dieu lave de son sang. Vous êtes délié de vos péchés et de la peine éternelle que vous aviez encourue. Vous reprenez votre titre d'enfant de Dieu, d'héritier de son royaume ; vous recevez les grâces infuses et les dons de l'Esprit-Saint. Humiliez-vous alors devant Dieu, concevez une grande douleur de vos péchés, persuadez-vous être au Calvaire, où le sang de Notre-Seigneur coule sur votre âme pour la laver et la purifier ; demeurez ainsi dans un respectueux silence, dans des sentiments de véritable humilité et de reconnaissance.

DE LA SATISFACTION.—Faites la pénitence que le prêtre vous impose, ne la regardez pas comme une peine, mais comme une grâce très grande que Dieu vous fait de changer ainsi les peines de l'enfer que vous avez méritées, en une courte et légère satisfaction. La meilleure pénitence est de s'amender de ses péchés ; il faut pour cela les haïr et s'en punir.

NECESSITÉ D'UN DIRECTEUR.—Avez-vous un directeur ? Pourquoi n'en avez-vous pas ? Savez-vous le chemin du ciel ? Y a-t-il un homme sur terre qui puisse se conduire lui-même ? La brebis demande un pasteur. Vous n'êtes point brebis si vous n'avez pas de guide.

Qui vous assurera que vous êtes dans la bonne voie ? sinon ceux auxquels Dieu a donné le gouvernement des âmes en leur disant : *« Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise. »*

Vous êtes, dites-vous, habile en spiritualité ; vous devez donc avoir plus d'humilité et de défiance de vous-même, car saint Bernard dit : *« Celui qui s'établit maître de soi-même, se rend disciple d'un fou et n'a pas besoin de démon pour le tenter, parce qu'il est pour lui-même le plus méchant et le plus dangereux des démons. »*

Cassien ajoute qu'il est impossible qu'une âme abandonnée à la conduite de ses supérieurs soit jamais trompée.

Il faut donc avoir un directeur auquel on ouvre sa conscience et dont on prenne les avis.

CHOIX D'UN DIRECTEUR.—Il est certaines âmes dévotes qui ne sauraient trouver un directeur à leur goût. Elles en voudraient changer tous les mois. Ces personnes si délicates et si difficiles à contenter, auraient besoin d'avoir un maître qui leur enseignât les éléments de la vie spirituelle, en les faisant marcher dans les voies de l'humilité et de la mortification.

ESPRIT DE FOI VIS-A-VIS DE VOTRE DIRECTEUR.—Il est très important de ne séparer jamais Dieu de son directeur, et pour cela lui parler avec grand respect, l'écouter avec humilité, lui obéir aveuglément et lui ouvrir son cœur avec confiance et reconnaissance, de sorte que si, par la volonté divine, vous en êtes un jour privé, vous ne tomberez ni dans le trouble, ni dans l'inquiétude. Dieu saura toujours vous donner grâces et lumières en proportion de votre fidélité.

VILLEMARIE

PETITES FLEURS RELIGIEUSES

DU VIEUX MONTREAL

Par **M. PAUL DUPEY**, rédacteur de *La Semaine Religieuse de Montréal*

Avec une introduction par **M. H. A. VERREAU**, Pfr.

1 vol. in-8..... \$0.50

Ce qui suit est extrait de ce livre.

BAPTÊME ET MARIAGE DU BORGNE DE L'ILE.

Le grand souci des colons était de fixer près d'eux les sauvages et surtout d'opérer leur conversion. Mais persuadés qu'à Dieu seul appartient de toucher les cœurs, ils formèrent, entretenus dans ce zèle apostolique par M. de Maisonneuve, des confréries dont le but était de prier pour la conversion des sauvages. Les hommes, qui se donnaient le nom de frères, les dames, qui y entraient comme sœurs, firent, malgré la difficulté du chemin et les dangers d'être surpris par les cruels Iroquois, de nombreux pèlerinages à la croix de la montagne pour implorer Dieu en faveur des malheureux hérétiques.

“ Les personnes qui pouvaient
“ quitter l'habitation, dit la
“ sœur Bourgeois, allaient y
“ faire des neuvaines, à dessein
“ d'obtenir la conversion des
“ sauvages et de les voir venir
“ avec soumission pour être
“ instruits. Il se rencontra qu'un
“ jour, des quinze à seize per-
“ sonnes qui y étaient allées,

“ pas une ne pouvait servir la
“ sainte messe. Mademoiselle
“ Mance fut obligée de la faire
“ servir par Pierre Gadois, qui
“ était alors enfant, en lui aidant
“ à prononcer les réponses. Tout
“ cela se faisait avec bien de la
“ piété.”

Des sauvages Algonquins et Hurons venaient de toutes parts à Villemarie comme dans un lieu où ils seraient en sûreté contre les Iroquois, et plusieurs y furent instruits et reçurent le baptême. M. de Maisonneuve, s'inspirant des sentiments des Associés de Montréal, avait pour ces sauvages une grande affection et d'incessantes prodigalités, auxquelles ils étaient d'autant plus sensibles que dans cette année, 1643, les provisions de toutes sortes, et surtout de bouche, étaient d'un prix exorbitant. Ces libéralités faisaient dire au R. P. Vimont. “ La libéralité est sans doute la meilleure chaîne dont on puisse user pour gagner et attacher le cœur des sauvages, nommément ceux des Algonquins, si pauvres et si nécessaires, mais du reste fort traitables.”

De ces conversions, celle qui fut la plus agréable aux colons, fut la conversion d'un Algonquin que les Français appelaient le *Borgne de l'île*. C'était le plus fameux orateur des Iroquois ; il exerçait une grande influence dans sa tribu et, jusqu'alors, il avait refusé par orgueil d'être instruit et de se soumettre au joug de la foi, qu'il trouvait indigne de lui et en détournait même les siens. Or, le 1er mars, le *Borgne de l'île* arriva à Villemarie, va trouver M. de Maisonneuve et lui dit : " L'unique " sujet qui m'amène, c'est la " prière ; c'est ici que je désire " prier, être instruit et baptisé. " Que si vous ne l'agréez pas, " j'irai aux Hurons, où les robes " noires m'enseignent, comme " je l'espère."

On comprend la joie et l'émotion de M. de Maisonneuve à ces paroles si inattendues. Il s'empressa de répondre au *Borgne de l'île* que puisqu'il voulait se faire instruire et s'établir, il devait rester à Villemarie, que lui-même l'assisterait et qu'il l'aimerait comme un frère. Ce chef témoigna beaucoup de reconnaissance de ces offres et demanda avec instance d'être instruit. C'était là, en effet, son unique ambition pour lui et pour ceux de sa nation. Puis il passa toute la nuit à haranguer les siens pour les exhorter à suivre son exemple, leur montrant les avantages de la foi, condamnant la conduite qu'il avait tenue jusqu'à ce jour et promettant de faire mieux à l'avenir avec l'aide de Dieu.

Le baptême du *Borgne de l'île* eut lieu avec toute la pompe dont on pouvait disposer. M. de

Maisonneuve lui servit de parrain et le nomma Paul. Mme de la Pelterie donna son nom de Madeleine à la femme du *Borgne*, qui fut baptisée et mariée le même jour avec lui. L'émotion fut générale et le P. Poncet, qui faisait le baptême, avait peine à retenir ses larmes, douces larmes, larmes de joie ; récompense bien méritée de la piété et du zèle apostolique qui animait tous les cœurs.

Paul, le nouveau converti, montra immédiatement après son baptême, les effets de la grâce de Dieu. Son caractère fut complètement modifié ; de hautain et d'orgueilleux qu'il était, il devint humble et doux. Son zèle pour apprendre la doctrine était tel qu'il trouvait les jours trop courts, et conchait souvent chez les missionnaires afin de se faire instruire pendant la nuit. " Il assurait même, avec étonnement, qu'il y avait au-dedans de lui quelqu'un qui l'instruisait et lui suggérait ce qu'il devait dire à Dieu." Il ne cessait de louer la générosité de M. de Maisonneuve qui, le jour de son baptême, lui avait donné une arquebuse avec ses munitions, avait fait servir un grand festin à tous les sauvages et, pour fixer le néophyte à Villemarie, lui avait fait présent d'une terre et de deux hommes pour lui apprendre à la cultiver.

Pour montrer sa reconnaissance, Paul se chargea d'un jeune Huron et n'eut pas de repos qu'il ne l'eût instruit et mis en état d'être baptisé. Puis pour témoigner son bonheur d'être chrétien, il alla trouver M. de Maisonneuve, lui disant que pour le remercier d'un si grand bienfait, il avait résolu

de rester toujours auprès de lui à Villemarie, et que lorsqu'il voudrait aller en traite aux Trois-Rivières, il ne le ferait qu'avec son agrément. M. de Maisonneuve ne voulut pas astreindre Paul à un si grand sacrifice, et lui dit qu'il pouvait aller et venir comme il l'entendrait et qu'il ne l'en aimerait pas moins.

Après la conversion du *Borgne de l'île*, plusieurs autres baptêmes de sauvages eurent lieu à Villemarie, quoiqu'on le refusât toujours à ceux qui laissaient entrevoir dans leurs demandes des motifs d'intérêt temporel. Le nombre des nouveaux baptisés s'éleva pour cette année, 1643, à 80 environ. Les personnes les plus considérables de la colonie, telles que Mme d'Ailleboust, Mlles Mance, Boulogne, Barré, Lereau et MM. de Maisonneuve, J. B. Legardeur de Repentigny, Louis d'Ailleboust, David de la Touze, s'empresaient de servir de parrains et de marraines aux nouveaux convertis. Les ouvriers n'étaient pas moins heureux de leur rendre le même service; on retrouve les noms de ces dévoués parrains dans les registres de la paroisse Villemarie.

Comme on le voit, tous les colons étaient imbus de ce zèle apostolique, et de ce désir d'étendre dans ces contrées nouvelles l'Eglise catholique qui animait les Associés de Mont réal et qui étaient les motifs qui leur avaient fait former cet établissement.

BAPTÊME ET MORT D'UN SAUVAGE NOMMÉ JEAN-BAPTISTE.

Les colons, tout en s'établissant dans l'île de Montréal et en

guerroyant contre les cruels Iroquois, s'employaient sans cesse à la conversion des sauvages. Ils eurent la joie d'en voir plusieurs recevoir le baptême pendant l'année 1646. Un de ceux-là avait durant trois ans édifié la colonie par sa fidélité à remplir tous ses devoirs pour se préparer au baptême. Il répétait souvent : "Voilà trois ans que je demande le baptême; je me fâche contre moi-même et non contre ceux qui me le refusent; car j'ai beaucoup offensé Dieu."

Un hiver, ayant failli mourir de froid, il suppliait Dieu de ne pas le faire mourir avant qu'il ne fût baptisé : "Si j'étais baptisé, disait-il en s'adressant à Dieu, je ne serais pas marié d'être malade, et je ne craindrais pas la mort."

Les longues épreuves qu'on fit subir à ce sauvage, non seulement affermirent sa foi, mais contribuèrent à faire éclater dans l'esprit des païens la vérité et la puissance de notre sainte Religion. Le 24 juin 1646 on accéda enfin à ses vœux, et il fut baptisé solennellement, ayant pour parrain et marraine M. et Mme d'Ailleboust qui, en l'honneur du grand saint dont c'était le jour même la fête, le nommèrent Jean Baptiste. Il fut l'édification de tous les Français et des Sauvages qui assistèrent à cette cérémonie, par sa modestie et par ses protestations de défendre toujours sa foi au péril de sa vie.

Jean Baptiste entendit ensuite la messe et y fit sa première communion. Ces deux événements produisirent un grand changement dans sa personne; il devint modeste, qualité si rare

chez les sauvages, et conserva jusqu'à sa mort sa piété aussi vive et sa foi aussi grande.

Ce bon chrétien mourut bientôt dans une embuscade dressée par les Iroquois. Le 5 mars 1647, plusieurs Iroquois, affectant les apparences de la paix et de l'amitié, approchent de plusieurs capitaines Algonquins qui venaient de prier Dieu et qui étaient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Les voyant sans méfiance, ils fondent sur eux à l'improviste et commencent le massacre. Jean-Baptiste était un de ces Algonquins. Prévenu par sa femme, Marie, du danger, il se met en défense, tue le premier Iroquois qui se présente, mais accablé par le nombre, il est massacré à son tour et il expire en louant Dieu.

Les Iroquois font un grand carnage, tuent les vieillards, les femmes et les enfants incapables de les suivre dans leur pays et entraînent, en les frappant brutalement et leur arrachant les ongles, ceux qu'ils amènent dans leurs bourgades.

Dans ce grand désastre, les pieux Algonquins ne perdirent pas leur foi, soutenus qu'ils furent par un de leurs chefs qui leur dit : "Courage, mes Frères ! ne quittons pas la prière ni la foi. L'orgueil de nos ennemis passera bientôt, nos tourments ne seront pas de longue durée, et le ciel sera notre demeure éternelle. Que personne ne soit ébranlé dans sa croyance ; nous ne sommes pas délaissés de Dieu, malgré cette infortune ; mettons-nous à genoux et prions-le de nous donner le courage dans nos tourments." A ces mots, spectacle qui mon-

tre la grandeur de la foi chez les Algonquins, ils se jettent à genoux, font le signe de la croix en présence de leurs persécuteurs, récitent à haute voix leurs prières ordinaires et chantent ensuite des cantiques pour se consoler de leur malheur. Et, détail touchant, comme les Iroquois leur avaient enlevé tout objet de dévotion, ils se servaient de leurs doigts pour dire le chapelet.

ARRIVÉE A VILLEMARIE DE LA FEMME DE JEAN-BAPTISTE.

Le 8 juin 1647 un canot arrivait à Villemarie ; il était monté par une femme seule, c'était Marie, femme de Jean-Baptiste. Toute en larmes et éclatant en sanglots, elle est conduite auprès de M. et Mme d'Ailleboust, qui tâchent par des paroles affectueuses de calmer sa douleur. Mais ses larmes ne cessaient pas et elle s'écrie : " Voyant les per-
" sonnes et les lieux où l'on m'a
" témoigné tant d'amitié ainsi
" qu'à mon pauvre mari et à
" mon enfant, je ne puis retenir
" mes larmes."

Après quelques instants, cependant, Marie raconta les moyens dont Dieu s'était servi pour la tirer du pays des Iroquois. Etant parvenue à s'enfuir, elle demeura cachée dans un bois, pendant dix jours et dix nuits, sans feu, au milieu de la neige, avec une simple robe fort mince. La nuit elle allait chercher sous la neige quelques épis de blé-d'Inde pour se nourrir pendant le voyage de deux mois qu'elle allait entreprendre.

Mais elle ne put en trouver que deux petits plats. Prise de découragement à la pensée que,

si elle retournait à la bourgade, elle serait brûlée par les Iroquois et que si elle se mettait en chemin elle mourrait de faim, elle résolut de se donner la mort. Elle fait alors sa prière pour se recommander à Dieu, attache sa ceinture à un arbre ou elle monte et, passant autour de son cou l'autre bout où elle avait fait un nœud coulant, elle se jette en bas. Le poids de son corps fait rompre la ceinture ; elle remonte de nouveau, la ceinture se brise encore. Alors elle se dit : "Peut-être, Dieu veut me sauver par la fuite. "Et n'est-il pas puissant pour me nourrir?"

Réconfortée par une ardente prière, elle se met hardiment en route, se conduisant par la vue du soleil, souffrant d'un froid intolérable et d'une faim dévorante car elle n'eut pendant dix jours pour se nourrir que les quelques épis qu'elle avait ramassés.

Enfin, à bout de forces, elle trouva, dans une ancienne hutte d'Iroquois, une petite hache avec laquelle elle fit un petit briquet de bois, ce qui lui permit d'allumer du feu la nuit. "Ayant fait ma prière, disait-elle, j'allais chercher, dans

les rivières, des tortues que je mangeais avant de m'endormir auprès du feu." Dieu, qui la protégeait, lui fit rencontrer un canot ; elle s'y embarqua et eut l'adresse de le raccourcir pour pouvoir le manier. Avec un pieu de bois durci au feu et sa petite hache, elle parvint à tuer plusieurs cerfs. Elle prit aussi de grands poissons et quantité d'œufs d'oiseaux de rivière, de sorte qu'en arrivant à Villemarie il lui restait encore de ces œufs et de la viande qu'elle avait fumée.

En terminant son récit, Marie s'adressa à sa protectrice, Mme d'Ailleboust et lui dit : "Il me semblait que je vous voyais dans ma fuite, priant Dieu pour moi à la chapelle et que le Père qui m'avait instruite et baptisée priait aussi pour moi et me conduisait dans mon voyage. Enfin, grâce à Dieu, me voici au milieu de mes parents."

Pour remercier Dieu de son assistance et lui témoigner sa reconnaissance pour sa bonté, Marie demanda instamment à se confesser et à recevoir la sainte communion ; elle la reçut avec de grands sentiments de piété.

LES SUCCES DU TRAITEMENT KNEIPP

CONSTATÉS PAR CORRESPONDANCE

CENT CURES REMARQUABLES

AVEC UN PROLOGUE DU CÉLÈBRE CURÉ

Par M. L'Abbé JEAN GRNBER

In-12.....\$0.40

O U V R A G E S D ' O C C A S I O N
C O L L E C T I O N S M I G N E

SCRIPTURÆ SACRÆ CURSUS COMPLETUS

EXCOMMENTARIIS OMNIUM PERFECTISSIMIS UBIQUE HABITIS

ET A MAGNA PARTE EPISCOPORUM NECNON THEOLOGORUM EUROPE CATHOLICÆ

UNIVERSIM AD HOC INTERROGATORUM

Designatus unice conflatus

Plurimis annotantibus pr. sbyteris ad decendos levitas pascendosve populos alte cositis

ANNOTARUNT VERO SIMUL ET EDIDERUNT

Fr. J. P., et V. S. M.

28 vol. in-4°..... Prix net : \$25.00

T H E O L O G Æ C U R S U S C O M P L E T U S

EX TRACTATIBUS OMNIUM PERFECTISSIMIS UBIQUE HABITIS

ET A MAGNA PARTE EPISCOPORUM NECNON THEOLOGORUM EUROPE CATHOLICÆ

UNIVERSIM AD HOC INTERROGATORUM

Designatus unice conflatus

Etiam annotantibus presbyteris ad decendos levitas pascendosve populos alto positis

28 vol. in-4°..... Prix net : \$25.00

LES ORATEURS SACRES CONTEMPORAINS

CEUX DE CONTEMPORAINS SERMONS, HOMELIES, PASTORALS, INSTRUCTIONS, RETRAITES, DISCOURS DE CONSOLATION, ETC

PRONONCÉ PAR LES PLUS REMARQUABLES ORATEURS DE NOTRE ÉPOQUE

Tant du Clergé Régulier que du Clergé Séculier

publié sous la direction de

Mgr RICARD

13 forts volumes grand in-8°..... Prix net : \$21.00

ENCYCLOPEDIE DE LA PREDICATION CONTEMPORAINE

Recueil de Conférences, Sermons, Panegyriques, Discours de Circonstances, Etc.

D'APRES NOS SS. LES EVEQUES.

Les RR. Pères des divers ordres religieux, Missiionnaires apostoliques et autres Prêtres distingués

31 forts volumes grand in 8°..... Prix net : \$40.00

COMMENTARIA IN SCRIPTURAM SACRAM

R. P. CORNELII A LAPIDE, e societate Jesu

26 volumes in 4^o Prix : \$68.00, réduit à \$40.00

LA BIBLIOTHÈQUE SACRÉE

OU LES MAGNIFICENCES DE LA RELIGION

Par l'abbé HENRY,

Chanoine honoraire de Saint Dié

72 volumes in-8^o Prix : \$60.00

La Bibliothèque Sacrée est divisée en sept parties

DIEU, RELIGION, MORALE, MIRACLES, JESUS-CHRIST, LE PAPE, L'INFAILLIBILITE

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

Par l'abbé J. E. DARRAS,

chanoine honoraire d'Ajaccio

44 volumes in-8 Prix net : \$44.00

LA BIBLIOTHEQUE DES PREDICATEURS

Par le R. P. Vincent Houdry, S. J.

NOUVELLE ÉDITION COMPLÈTEMENT REVUE ET AMÉLIORÉE DANS LA DISPOSITION DES MATIÈRES

Par M. l'abbé V. POSTEL

Du clergé de Paris, Docteur en Théologie, Chanoine honoraire. Missionnaire apostolique

18 volumes gr in-8 Prix net : \$20.00

ŒUVRES COMPLES DE LOUIS DE GRENADE

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRECHEURS

TRADUITES INTÉGRALEMENT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS

Par M. l'abbé BAREILLE, chanoine honoraire. T. DUVAL, vicaire général d'Anvers

A. CRAMPON, J. BOUCHER, et C. BERTON

22 volumes in-8 Prix : \$35.00, prix net : \$20.00

SOMME THEOLOGIQUE DE S. THOMAS D'AQUIN

TRADUITE EN FRANÇAIS ET ANNOTÉE

PAR F. LACHAT

RENFERMANT LE TEXTE LATIN ET LES MEILLEURS COMMENTAIRES

16 volumes in-8.....Prix : \$25.00, prix net \$18.00

COLLEGII SALMENTICENSIS

Fr. discalceatorum B. Mariæ de Monti Carmeli Parenti suo Eliæ consecratî,
CURSUS THEOLOGICUS SUMMAM THEOLOGICAM ANGELICE DOCTORIS

D. THOMÆ COMPLECTENS

EDITIO NOVA, CORRECTA

20 volumes gr. in-8.....Prix net : \$40.00

ŒUVRES COMPLETES DE BOSSUET

Précédées de son Histoire par le Cardinal de Bausset

Contenant tous les ouvrages publiés jusqu'à ce jour.

Enrichies de notes critiques et augmentées de plusieurs écrits inédits

retrouvés à la Bibliothèque Nationale de Paris,

à la Bibliothèque Nationale de Bruxelles et autres

PAR M. l'abbé GUILLAUME, CHANOINE HONORAIRE

10 volumes in-4°.....Prix : \$25.00, réduits à \$18.00

ŒUVRES COMPLETES DE ST AUGUSTIN

Traduites pour la première fois en français sous la direction de

M. RAULX

Aumônier de l'Asiles de Fains

17 volumes in-4°.....Prix : \$32.00, réduits à \$25.00

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR E. LITTRÉ, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

5 vol. in-4°, reliés $\frac{1}{2}$ chagrin rouge...Prix : \$36.00, réduits à \$25.00

S. THOMÆ AQUINATIS SUMMA THEOLOGICA

DILIGENTER EMENDATA

NICOLAE, SYLVII, BILLUART et C.-J. DRIOUX

Notis ornata, Editio decima sexta.

8 beaux volumes in-8.....Prix : \$8.00, réduits à \$5.00, reliés \$9.00

GRAND CATÉCHISME

DE

LA PERSEVERANCE CHRETIENNE

**Ou explication philosophique apologétique,
historique, dogmatique, morale, canonique, ascétique
et liturgique de la religion**

Suivant les constitution déjà promulguées du saint Concile
du Vatican, tirée des meilleurs orateurs anciens et
modernes et appuyée de très nombreux témoignages de
l'Écriture ; des Pères et des écrivains ecclésiastiques.

Avec d'innombrables traits historiques puisés aux sources les plus pures.

PAR P. D'HAUTERIVE

Chevalier de l'Ordre de Pie IX

Ouvrage approuvé par Mgr l'Évêque de Tarbes et honoré d'un bref de S.S. Pie XI

DOUZIEME EDITION

14 volumes in-12.....Prix : \$14.00, réduits à \$8.00, reliés \$11.50

LES PETITS BOLLANDISTES

VIES DES SAINTS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

*des martyrs, des Pères, des auteurs sacrés et ecclésiastiques, des vénérables
et autres personnes mortes en odeur de sainteté,*

NOTICES SUR LES CONGREGATIONS ET LES ORDRES RELIGIEUX,

HISTOIRE DES RELIQUES, DES PELLERINAGES, DES DEVOTIONS POPULAIRES, DES MONUMENTS DUS A LA PIÉTÉ,

DEPUIS LA CRÉATION DU MONDE JUSQU'À AUJOURD'HUI,

Par Mgr PAUL GUERIN

Camérier de Sa Sainteté Léon XIII

*Septième et définitive édition, la seule complète, renfermant un tiers de matières de
plus que les précédentes (2e tirage)*

17 volumes grd in-8, sur beau papier vergé, contenant la matière de plus de
35 volumes in-8 ordinaire..... .. Prix : \$25.50, réduits à \$18.00

CATALOGUE GENERAL

PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS D'AUTEURS-

(suite)

Biographies du XIX^e siècle, Chaque série, un beau volume avec portraits des personnages, forme un tout complet et se vend séparément..... \$0.88

1^{re} SÉRIE.—Général de Pimodan, par Jacques de la Faye.—Victor-Emmanuel II, par Ch. de Montrevel.—Duc de Morny, par Adolphe Racot.—H. Perreyve, par V. A. Lertora.—Général de Ségur par le marquis de Ségur.—A. de Tocqueville, par J. Nicolas.—Alexandre 1^{er}, empereur de Russie, par le marquis de Ségur.—1 beau vol. in-8, orné de 7 portraits hors texte.

2^e SÉRIE.—Paul 1^{er}, empereur de Russie, par le marquis de Ségur.—R. P. Milleriot, par Alexis Franck.—Marquis de Jouffroy, par P. de Pradel.—Drouyn de Lhuys, par Paul Antonini.—Sainte Beuve par J. Guillermin.—Amiral Courbet, par E. Perret.—William Pitt, par M. A. Lepitre.—1 beau vol. in-8, orné de 7 portraits hors texte.

3^e SÉRIE.—Augustin Thierry, par Ch. Barthelemy.—Baron de Stein, par René de Saint-Chéron.—R. P. Gratry, par Napoléon Peyrat.—Fouché, par A. Lepitre.—Abd-El-Kader, par E. Perret.—Gaillard, peintre-graveur, par C. de Béaulieu.—Général de Brauer, par A. de Sars.—Amiral Dumond d'Urville, par G. d'Aurget.—1 beau vol. in-8, orné de 8 portraits hors texte.

4^e SÉRIE.—Georges Cadoudal, par le commandant Grandin.—Schiller par J. d'Apprieu.—Théodore Aubanel, par A. Ricard.—J. B. Dumas, par René de Chazelles.—Ferdinand IV et Marie Caroline, roi et reine de Naples, par Jacques de la Faye.—Le Cardinal de Bonnechose, par Dom Piolin.—Michelet, par A. Lepitre.—Le Général Moreau, par E. Perret.—1 beau vol. in-8, orné de 7 portraits hors texte.

5^e SÉRIE.—Les frères Montgolfier, par Paul Combes.—Prince Frédéric-Charles, par le commandant Grandin.—Comte de Falloux, par A. Ricard.—Mgr de la Bouillerie, par le marquis de Ségur.—Brizeux, par J. Guillermin.—George Gordon, par Constant Améro.—Cardinal Fesh, par J. des Aperts.—Charles Darwin, par A. Ricard.—1 beau

vol. in-8, orné de 8 portraits hors texte

6^e SÉRIE.—Victor Hugo, par Albert Lepitre.—Paul Louis Courier, par Ant. Ricard.—Le général Pichegru, par le capitaine Perret.—L'impératrice Joséphine, par Jacques de la Faye.—J. B. Carpeau, par François Bournaud.—Le vén. J. B. Vianney, curé d'Ars, par J. Nicolas.—Alfred de Musset, par J. Guillermin.—1 beau vol. in-8, de 7 portraits hors texte.

7^e SÉRIE.—Pie IX, par Dom Paul Piolin.—Garcia Moreno, par le commandant Grandin.—Alexandre II de Russie, par le marquis de Ségur.—Emile Littré, par J. d'Arsac.—Le général Changarnier, par le capitaine E. Perret.—Arthur Schopenhauer, par Ant. Ricard.—Lacépède, par Louis Lavy.—1 beau vol. in-8, orné de 7 portraits hors texte.

8^e SÉRIE.—Mgr le comte de Chambord, par J. d'Arsac.—Ludovic Vitet, par Charles de Ricault d'Héricault.—Félicien David, par Ch. de Montrevel.—Le cardinal Pie, par un docteur en Théologie.—Guillaume 1^{er}, par J. de Baudoncourt.—Grégoire XVI, par Dom Paul Piolin.—1 beau vol. in-8, orné de 7 portraits hors texte.

9^e SÉRIE.—Amiral Duperré, par E. Perret.—Milosch Obr-novitch, par Constant Améro.—L'impératrice Marie-Louise, par Jacques de la Faye.—Hector Berlioz, par X. de Railles.—Le Prince Albert, par Jean de Lavalette.—Benjamin Constant, par Ant. Ricard.—Le maréchal Oudinot, par le commandant Grandin.—1 beau vol. in-8, orné de 7 portraits hors texte.

10^e SÉRIE.—Le général Lecourbe, par le commandant d'Equilly.—Frédéric III, par J. de Baudoncourt.—Le général de Sonis, par J. de la Faye.—Danilo 1^{er}, par Constant Améro.—Le maréchal Brune, par J. B. Jeannin.—Bernadotte, par le général Ambert.—Lamartine, par J. d'Arsac.—1 beau vol. in-8, orné de 7 portraits hors texte.

Bion (l'abbé).—Le monde de l'Eucharistie. 1 vol. in-12....	\$0.75
Blampignon (Mgr E. A.)—Fleurs et fruits de Saint-François de Sales. In-18.....	\$0.75
Blanc (M. l'abbé) P. S.—Cours d'histoire ecclésiastique à l'usage des séminaires. 4 vols in-12.....	\$4.00
—Traité de philosophie scolastique, précédé d'un vocabulaire de la philosophie contemporaine. 3 vols in-12....	\$2.63
Blanc (Th.)—Vie de Saint-Camille de Lellis. 1 vol. in-12..	\$0.75
Blanchet (N.)—Merveilleuses histoires de Notre-Dame dans tous les siècles. 1 vol. in-12.....	\$0.75
Bleau (l'abbé A.)—Leçons de catéchisme. 1 vol. in-12....	\$0.88
Bletton (M. l'abbé).—Explication des quinze mystères du Rosaire. 3 vols in-18.....	\$1.00
Blin (M. l'abbé).—Conférences sur l'état religieux, à l'usage des noviciats, du clergé régulier et des communautés religieuses. In-12.....	\$0.75
Blois (Le Ven. Louis de).—Les délices des amis de Jésus-Christ et de la Ste-Vierge. Traduit par A. Denis, S. J. 1 vol. in-18.....	\$0.35
—Un rayon de miel ou doctrine spirituelle. 1 in-12.....	\$0.63
Blot (R. P.)—Au Ciel on se reconnaît, lettres de consolations. In 18.....	\$0.25
—Auxiliatrices du Purgatoire. In-12.....	\$0.63
—Le Cœur agonisant de Jésus.—Salut des moribonds, consolation des affligés. In-18.....	\$0.25
—Le Cœur Eucharistique ou le Cœur de Jésus dans le Saint-Sacrement. 2 vols in-12.....	\$1.75
Bois (George).—Maçonnerie nouvelle du Grand Orient de France, dossier politique et rituels réformés. 1 fort volume in-8.....	\$1.88
—Les francs-maçons et Lourdes. 1 vol. in-18.....	\$0.15
Boissarie (Dr.) Lourdes—Histoire médicale. 1 vol. in-12.	\$0.88
Boissieu (R. P.).—Le saint Evangile de Jésus-Christ, expliqué en méditations pour chaque jour de l'année selon l'ordre de l'église. 4 vols in-12.....	\$3.00

Boissin (l'abbé).—Les gloires de St-Joseph. 1 vol in-18...	\$0.38
Bolo (l'abbé H.).—Devant la mort. In-12.....	\$0.63
—Du mariage au divorce. In-12.....	\$0.63
—La Gloire. Brochure in-12.....	\$0.25
—La tragédie du Calvaire. In-12.....	\$0.63
—Le fruit défendu. (En préparation).....	\$0.63
—Le lendemain de la vie. In-12.....	\$0.63
—Les agonies du cœur. In-12.....	\$0.63
—Les dernières étapes de la vie chrétienne. In-12.....	\$0.63
—Les mariages écrits au ciel, In-12.....	\$0.63
—Les sublinités de la prière. In-12.....	\$0.63
Bona (le cardinal).—De la liturgie ou traité sur le saint sacrifice de la messe. 2 vols in-8.....	\$2.00
Bonaccia (chanoine P.).—Le parfait manuel de Saint-Joseph 1 volume in-18.....	\$0.75
Bonal (M. l'abbé).—Institutiones Theologicæ ad usum seminariorum. 6 vols in-12.....	\$4.50
Bouheur (le) de la mort chrétienne. Retraite de huit jours. 1 vol. in-18.....	\$0.38
Bouhomme (Jules).— <i>Voir Cecconi</i>	
Bonnardel (le chanoine).—Cours d'instructions familières sur les princ. paux événements de l'Ancien Testament et sur l'abrégé des vérités de la foi et de la morale. 8 vols in-12.....	\$3.00
Bonniot (R. P. de) S. J.—La bête comparée à l'homme. In-8.....	\$1.50
—L'âme et la physiologie. Fort in-8.....	\$1.75
—Le miracle et ses contrefaçons. In-12.....	\$0.88
—Le problème du mal. In-12.....	\$1.25
—Les malheurs de la philosophie. 1 volume in-12.....	\$0.88
—Miracle et savants. Brochure in-12.....	\$0.25

- Boone** S. J.—Petit manuel pour assister les malades.
Brochure in-18..... \$0.10
- Boppert** (R. P. C.)—Méditations sacerdotales pour tous
les jours du carême. 1 volume in-12..... \$0.75
- Boré** (Léon).—Vie de Jeanne d'Arc. 1 volume in-8..... \$0.88
- Borgo** S. J.—Neuvaine pour se préparer à la fête du
Sacré-Cœur. 1 vol. in-18..... \$0.15
- Borsu** (M. l'abbé).—Le prêtre, son caractère et sa vie de
paroisse, conseils d'un ancien doyen à ses jeunes con-
frères. In-12..... \$0.75
- Bosco** (Jean).—Catholique dans le monde. 1 vol. in-12... \$0.75
- Bossuet**.—Oeuvres complètes, reproduction de l'édition
de Versailles, avec sa vie par le cardinal Bausset, des
notes, l'analyse des sermons, une table de toutes les
matières qui se trouvent dans l'ouvrage; par une
société d'ecclésiastiques. 12 vols in-4 \$18.00
- Oeuvres choisies. 5 vols in-12..... \$1.50
- Sermons choisis, édition Gaillardin. 1 volume in-12..... \$0.25
- Sermons choisis, édition Brunetière. 1 volume in-12..... \$0.75
- Sermons, nouvelle édition complète suivant le texte de
l'édition de Versailles. 4 vols in-12..... \$3.00
- Botti**.—Homélie sur les Evangiles du dimanche. 2 vols
in-12..... \$1.75
- Bouchage**.—Pratique des vertus. 3 vols in-8..... \$3.75
- Boudon** (M. l'Abbé).—La vraie dévotion à Marie, l'imma-
culée vierge, mère Dieu, nouveau mois de Marie,
ouvrage dont le fond est extrait textuellement des
écrits du vénérable H. M. Boudon, grand archidiacre
d'Evreux, complété, mis en ordre et annoté par M. J.
Darche. In-12..... \$0.63
- Boudreaux** (R. P) S. J.—Le bonheur du ciel. In-18... \$0.63
- Bouëdron** (M. le chanoine).—Jésus le plus beau des
enfants des hommes, récits évangéliques. In-18..... \$0.25